

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Vendredi 7 Mars 1924

La Séance est ouverte à 9 heures 1/2 sous la prési-
dence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. PAUL DOUMER.
PASQUET. R.G.LEVY. BLAIGNAN. LE GENERAL
HIRSCHAUER. FERNAND DAVID. BOIVIN-CHAMPEAUX.
FRANCOIS-MARSAL. MILAN. DE SELVES. SCHRAMECK
RENE RENOULT. HENRY ROY. BESNARD.
BIENVENU-MARTIN. REYNALD. LUCIEN HUBERT.
TOURON. LEBRUN. JEANNENEY. DEBIERRE.
JEAN MOREL. SERRE. ROUSTAN. LEON PERRIER.

EXCUSE : M. DAUSSET.

x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x=x

AUDITION DE M. LE MINISTRE DES FINANCES
SUR LE PROJET DE LOI AYANT POUR OBJET LA REALISA-
TION D'ECONOMIES, LA CREATION DE NOUVELLES RES-
SOURCES FISCALES ET DIVERSES MESURES D'ORDRE FI-
NANCIER.

M. de LASTEYRIE, Ministre des finances, est introduit.

M. LE PRESIDENT.- A la demande de M. le Président du
Conseil, nous vous avons convoqué à l'effet de nous apporter
vos observations sur le projet de loi relatif aux nouvelles
taxes fiscales et aux économies.

Nous réservons pour l'audition de M. le Président du
Conseil l'examen de l'article 1^o qui est une disposition
plutôt d'ordre politique qu'économique.

Je donne la parole à M. le Rapporteur Général qui a un certain nombre de questions à vous poser.

M. HENRY BERENGER, Rapporteur Général.- Certes, j'aurais manqué à tous mes devoirs si je n'avais dressé un questionnaire de tous les points sur lesquels la Commission désire avoir des explications, mais je fais remarquer que c'est le Gouvernement lui-même qui a demandé à être entendu. Dans ces conditions, il vaudrait peut-être mieux donner la parole d'abord à M. le Ministre des finances, mais je suis à la disposition de M. le Président de la Commission.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. le Ministre des finances.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je défère très volontiers à votre très aimable invitation d'autant plus qu'effectivement, c'est le Gouvernement qui a demandé à être entendu pour préciser devant la Commission des finances du Sénat, les conditions dans lesquelles il a été amené à déposer son projet de loi et dans lesquelles il vous demande de vous prononcer, dans un sens ou dans l'autre, d'extrême urgence.

Je vous ferai, si vous le permettez, un exposé aussi court que possible de la situation du change d'une part et de la situation de la trésorerie de l'autre. Ces deux questions sont intimement liées et il me paraît très difficile de traiter l'une sans l'autre, d'autant plus que ce sont elles qui ont motivé le dépôt du présent projet.

J'ai lu dans le communiqué que la Commission des finances a donné aux journaux et a bien voulu m'envoyer avant hier que, d'après M. le Rapporteur Général, la crise actuelle, ainsi que le dépôt des projets fiscaux, n'était avant

tout qu'une crise de trésorerie. Je crois même que le mot "change" ne se trouve indiqué que d'une manière accessoire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est exact.

M. LE MINISTRE.- Je suis personnellement d'un avis très opposé. Il y a une crise des changes extrêmement grave, aiguë. Cette crise des changes a provoqué des difficultés de trésorerie, mais celles-ci sont une conséquence et non pas une des causes de la situation présente.

Il y a eu, en effet, au mois d'octobre, après la cessation de la résistance passive, une période de tension des changes, la tension s'étant manifestée d'une façon très brusque. Pendant l'été, la livre avait oscillé entre 70 et 80 Frs. Avec la cessation de la résistance passive, on pouvait normalement espérer une certaine détente des changes. Or, au contraire, on s'est trouvé en présence d'une hausse presque sans précédent.

m Je n'hésite pas, pour ma part, à déclarer que la cause de ce mouvement de hausse a été, dès le début, une cause essentiellement politique. J'ai été frappé dans les huit ou dix premiers jours de novembre - c'est là que je me suis douté que nous allions entrer dans une période aiguë - de recevoir au ministère des finances, toute une série de demandes de renseignements émanant de banques américaines, anglaises, même de banques de nos amis lesquelles avaient eu la visite de financiers de passage. Comment se fait-il, nous demandait-on, que vous empruntiez des sommes énormes ? Qu'est-ce que ce budget des dépenses recouvrables ? Comment pouvez-vous avoir hors Budget des dépenses qui ne rentrent pas dans la classification générale ?" C'était une espèce de mot d'ordre. Toutes ces questions nous étaient po-

sées comme si elles venaient d'une source commune.

Au même moment, beaucoup de commerçants et d'industriels, qui jusque-là avaient obtenu dans les banques anglaises, suisses, hollandaises notamment des crédits importants pour leurs affaires, ont été l'objet de dénonciations de crédits. Là encore, comme s'il y avait eu un mot d'ordre, ces dénonciations de crédits se sont produites, portant non pas toujours sur des sommes importantes, mais dont la totalisation finissait par produire un chiffre assez élevé. Cela dénotait à l'étranger un esprit qui ne s'était pas manifesté dans les mêmes conditions, même lorsque nous étions entrés dans la Ruhr, c'est-à-dire à une époque où la tension politique était beaucoup plus grave qu'au mois d'octobre dernier.

Nous nous sommes donc trouvés vers le début de novembre en présence d'un resserrement de crédits sur les places étrangères et d'une véritable campagne contre le franc. Cette campagne s'est accentuée du fait que beaucoup d'importateurs français, espérant et escomptant une amélioration générale de la situation, ne s'étaient pas couverts dans leurs opérations. De très gros achats s'effectuent à la fin de l'automne, qui, même en temps normal, amènent une certaine tension. Or, ces opérations étaient un peu en l'air. Ce sont des opérations d'ordre commercial ou industriel : achats de coton, de laine, de charbon, de cuivre..... Beaucoup de ces commerçants et industriels, insuffisamment couverts, ont pris peur dès que la tension est apparue et ils se sont précipités sur le marché pour acheter des devises. Mouvement politique d'une part, mouvement économique de l'autre, l'un portant l'autre, nous avons assisté à partir du 13 novembre à cette tension très brusque qui n'a pas été sans nous préoccuper.

Cette tension s'est encore accentuée à la fin du mois de décembre. A ce moment, d'une façon très injuste, la propagande allemande et étrangère s'est emparée de tous les projets en discussion devant le Parlement et a grossi les dépenses que nous allons faire. On est parvenu à donner de la sorte à l'étranger, et ce qui est plus grave à la France elle-même, l'impression que nous nous trouvons dans une situation aiguë, particulièrement difficile.

Si vous examinez la situation de sang froid, si vous comparez la situation de la France au mois d'octobre à la situation du début de mars, on constate au contraire qu'il n'y a rien de changé. Prenez le point de vue économique. La balance du commerce est en amélioration sur celle des années précédentes et je suis convaincu, quoiqu'en aient dit des auteurs très distingués comme M. Decaen, de la Banque de France, que notre balance est en réalité créditrice. Au point de vue social, il n'y a pas de chômage, pas de grève. La France est certainement un des pays qui de ce côté présente la plus grande tranquillité. Au point financier, nous n'avons jamais moins dépensé que maintenant. Nous avons beaucoup réduit les dépenses. Nous avons des plus values d'impôts dont une partie certes - un tiers ou un quart - provient du change, mais dont le reste provient de l'accroissement de la matière imposable et de l'amélioration de nos méthodes de recouvrement.

Que vous preniez donc le côté économique, le côté social ou le côté financier et que vous fassiez la comparaison entre les mois d'octobre et de mars, vous ne pouvez pas trouver de différences sensibles. Pourtant, c'est un fait : le change a continué à monter.

C'est dans ces conditions que le Gouvernement a demandé, le 14 janvier dernier, un supplément de ressources. En effet, dans la propagande faite contre nous, un point était signalé avec raison : le budget des dépenses recouvrables. Depuis l'armistice et le traité de Versailles, nous avons dit : l'Allemagne payera -! Et nous avons engagé des dépenses formidables pour reconstruire les régions dévastées en nous fondant, ce qui était notre droit sur les paiements futurs de l'Allemagne. Or c'est un fait que, jusqu'à ce jour, les Gouvernements qui se sont succédés, s'ils ont pu obtenir le remboursement des frais de leurs armées d'occupation par des livraisons en nature, n'ont pas obtenu un centime au compte proprement dit des réparations. C'est donc la France seule qui a fait les frais de ces réparations, et elle a été obligée de les faire sur fonds d'emprunts.

Par conséquent, du fait de la carence de l'Allemagne, du fait aussi que nous étions dans l'impossibilité d'arrêter les travaux dans les régions dévastées, nous avons été obligés depuis cinq ans de procéder à toute une série d'emprunts se renouvelant tous les deux outrois mois. Il est arrivé un moment où le public s'est trouvé à saturation et nos emprunts se sont placés dans des conditions de plus en plus difficiles.

La crise du change a provoqué, d'autre part, une crise ou tout au moins des difficultés de trésorerie. Cela se comprend. A mesure que les prix montent, à mesure que le change apporte une hausse nouvelle des prix, les besoins des industriels et des commerçants, par suite de la nécessité où ils sont d'avoir des fonds de roulement, vont crescendo. Quand la livre était à 50 Frs par exemple,

un importateur de coton pouvait, pour faire face à ses affaires, avoir besoin d'un million. Si la livre monte à 90 Frs ou à 100 Frs, ce même importateur aura, non plus besoin d'un million, mais de deux ou même de deux et demi ! Par conséquent, la hausse du change a amené une augmentation de tous les fonds de roulement dans le pays. Cette augmentation a eu elle-même pour conséquence une augmentation de la circulation des billets de la Banque de France. Les gens qui avaient besoin d'augmenter leurs fonds de roulement sont venus demander à celle-ci des quantités supplémentaires de billets.

Il en a été ainsi non seulement pour les commerçants et les industriels, mais également pour les particuliers. Le change entraînant une hausse des prix, l'ouvrier, la ménagère, le bourgeois, tout le monde a eu besoin d'une plus grande quantité de billets de banque dans son portefeuille pour faire face aux dépenses quotidiennes.

Cette augmentation des billets s'est fait sentir presque immédiatement sur la trésorerie. Au mois d'octobre, l'état de la trésorerie était normal. Je ne dirai pas qu'elle était extrêmement brillante; elle était ce qu'elle était depuis la guerre, avec des hauts et des bas. Mais il n'y avait pas à ce moment de difficultés particulières de trésorerie. Il y en avait même moins qu'à d'autres époques parce que nous venions de réussir une opération intéressante de consolidation de bons de la Défense nationale par une émission de bons à 3, 6 et 10 ans.

Mais les personnes qui avaient besoin de billets de banque se les sont procurés par le moyen des bons de la Défense nationale et des Bons du Trésor. Le fonds de rou-

lement du pays se confond avec la masse des Bons de la Défense nationale et du Trésor qui constitue le volant régulateur. Dès que pour une raison quelconque, le public a besoin d'augmenter son fonds de roulement, il fait escompter des bons, escompte dont vous retrouvez la trace dans le bilan de la Banque de France; ou encore il ne renouvelle pas les bons; ou enfin il ne souscrit plus à ces bons. La hausse du change provoque donc d'une façon certaine un fléchissement dans la souscription des bons de la Défense nationale, fléchissement qui provoque de son côté pour les mêmes raisons inéluctables une diminution du montant de l'actif du Trésor à la Banque de France

Le Gouvernement a donc pris le 14 janvier dernier la décision de demander au pays des sacrifices financiers supplémentaires. En ce faisant, il a voulu poursuivre un double but : un but de change et un but de trésorerie.

En ce qui concerne le change, nous nous sommes décidés, tant que l'Allemagne n'aurait pas commencé à nous faire des versements, à équilibrer le budget des dépenses recouvrables en faisant des économies, en votant des ressources supplémentaires : double décime, etc... enfin en prenant des mesures pour réprimer les fraudes fiscales. Ces dispositions étaient de nature à donner au Gouvernement les 6 ou 7 milliards qui lui étaient nécessaires pour assurer l'équilibre de ce budget. D'autre part, et pour les mêmes raisons, le Gouvernement procédait à un relèvement des tarifs de chemins de fer qui devait avoir pour conséquence de remettre en équilibre le budget des chemins de fer et de faire cesser par là-même la pression exercée sur la trésorerie par les déficits des réseaux qui allaient en s'accumulant.

Pour le change, le Gouvernement avait la conviction, et il l'a encore, que la mise en équilibre de ce budget devait produire à l'étranger et sur tous les porteurs de francs une impression salutaire et amener de ce côté une détente. Enfin le Gouvernement proposait toute une série de mesures tendant à agir directement sur le change.

En effet la crise, telle qu'elle s'est manifestée avec une acuité particulière depuis le mois de décembre, a revêtu des formes aiguës en ce qui concerne, d'une part, le non rapatriement des devises et, de l'autre, l'évasion proprement dite des capitaux.

Non rapatriement des devises. Nous savons tous que lorsqu'un pays traverse une période aiguë au sujet des changes, des industriels et des commerçants, souvent d'ailleurs de très bonne foi, laissant à l'étranger les devises qu'ils se sont procurées par les ventes effectuées à l'extérieur. Lorsque ces opérations sont des opérations normales de couverture en vue d'achats éventuels, le Gouvernement ne songe jamais à s'y opposer. Mais le non rapatriement des devises devient coupable quand les industriels et les commerçants l'effectuent de propos délibéré et laissent à l'étranger des sommes bien supérieures à celles nécessaires aux besoins normaux de leur industrie ou de leur commerce. La distinction entre le non rapatriement licite ou illicite est souvent fort difficile à faire, mais elle existe du point de vue moral, sinon du point de vue juridique. Le Gouvernement vous demande donc par le présent projet de loi de prendre certaines mesures pour surveiller le rapatriement des devises. Il a décidé que les demandes d'achats de devises étrangères qui seraient faites par les importateurs devraient être soumises aux chambres de com-

merce et que ces dernières seraient appelées, connaissant les besoins de leurs ressortissants, à donner leur approbation comme pendant la guerre.

Une autre cause a pesé également sur le change; c'est une certaine évasion des capitaux. Là encore, comme dans toute période de tension des changes, vous trouvez de bons patriotes qui n'ont pas confiance dans la devise nationale et qui se ruent - le mot n'est pas trop fort - vers les titres étrangers. Nous l'avons vu lors de la crise de 1920, nous le voyons actuellement. Il y a eu à la Bourse une hausse tout à fait anormale pour certaines valeurs étrangères et certains titres spéculatifs.

Quand cette spéculation ne s'exerce que dans l'intérieur du pays et ne se traduit pas par l'achat et l'introduction de titres étrangers supplémentaires, le Gouvernement est assez désarmé. Il n'y a d'ailleurs pas grand chose à faire puisque le stock des valeurs étrangères n'augmente pas. Mais quand il y a exportation des capitaux et des placements à l'étranger, il peut y avoir répercussion sur le change.

Voilà les conditions dans lesquelles le Gouvernement a déposé son projet de loi le 14 janvier dernier. Raison de change, raison de trésorerie. Le Gouvernement s'est-il trompé ? L'annonce seule du dépôt du projet de loi a eu, pour conséquence, de faire baisser la livre, de 98 Frs le jour où nous avons pris cette décision à 90 Frs. L'annonce seule a donc brisé dans une certaine mesure cette offensive du change. Je suis convaincu - vous pouvez ne pas partager mon opinion, mais je la crois bonne - que si le projet avait été voté très rapidement, c'est à dire dans un délai de quelques semaines, dans le mois de jan-

vier, et c'est l'avis de tous nos ambassadeurs et de tous les financiers.....

M. PAUL DOUMER.- Par pudeur, ne parlez pas des ambassadeurs !

M. LE MINISTRE.- Quand vous étiez au ministère, vous teniez quelquefois compte des dépêches de nos ambassadeurs!

Vous avez le même témoignage dans la presse étrangère, même dans celle qui ne nous est pas favorable. La presse étrangère a rendu hommage à l'effort que faisait la France, dans l'effort que le Parlement et le Gouvernement allaient accomplir. On pouvait lire dans ces journaux qu'un pays qui s'imposait de pareils sacrifices, qui avait l'énergie d'effectuer un pareil redressement ne tomberait jamais au niveau de l'Allemagne, que le franc ne tomberait jamais au niveau du mark. Il n'y a donc pas de doute que le dépôt de notre projet a amené sur le marché des changes. une détente très réelle.

Depuis lors le temps a passé. La Commission des finances de la Chambre a rapporté le projet très rapidement.

M. LE PRESIDENT -. Elle avait participé à sa rédaction !

M. LE MINISTRE.- Elle n'avait pas participé à sa rédaction !

M. LE PRESIDENT.- Le fait que je rapporte est exact.

M. LE MINISTRE.- Celui que je rapporte est également exact.

La Commission de la Chambre a rapporté le projet dans les quatre jours. Nous avons commencé à la Chambre la

discussion immédiatement. Nous nous sommes trouvés aux prises avec des critiques très légitimes qu'on pouvait adresser à telle ou telle partie de notre projet. Mais nous nous sommes également trouvés aux prises avec l'obstruction des communistes : vous savez qu'ils ont déposé plus de 25 amendements et qu'ils ont tenu à eux seuls plus de la moitié des colonnes de l'Officiel ! La discussion a donc duré très longtemps, trop longtemps et, pendant que cette discussion se poursuivait avec des hauts et des bas, les spéculateurs que nous avons combattus au mois de janvier ont repris confiance. Nous avons vu alors - ce qui est peut-être le plus grave en matière de change - le franc en quelque sorte grignoté, un jour de 25 centimes, le lendemain de 50. Je dirai presque qu'il en est, en matière de change comme en médecine, plus grave d'assister à un grignotage, à une élévation constante et graduelle de la température qu'à des sautes plus ou moins brusques qui peuvent être expliquées par des causes occasionnelles.

Aujourd'hui, nous venons devant vous, vous dire : "Nous considérons les projets que nous avons déposés comme étant d'extrême urgence en ce qui concerne le change, Si nous n'arrivons pas à un rétablissement pour le budget des dépenses recouvrables, nous verrons notre devise nationale continuer à s'effriter et nous pourrions assister à une crise de change des plus graves."

Nous disons, d'autre part, que le vote de ces projets présents, au point de vue de la trésorerie, le plus grand intérêt. Les recettes que nous vous avons demandées s'élèvent grosso modo à quatre milliards ou quatre milliards et demi. Cela représente 3 ou 400 millions par mois.

Ce projet a été adopté par la Chambre, mais si j'avais pu en obtenir le vote pour le premier février, j'aurais commencé en février et en mars à encaisser une recette qui nous fait défaut. J'aurais aujourd'hui une somme de 7 ou 800 millions. Ce projet serait donc venu apporter à la trésorerie un soulagement très réel.

Voilà comment se pose la question. M. le Président du Conseil vous a dit hier qu'il comprenait parfaitement que l'on vote pour ou contre le projet, qu'on l'attaque ou qu'on le défende, qu'on croit ou qu'on ne croit pas qu'il puisse avoir sur le change et sur la trésorerie l'action que nous croyons. Mais il y a une chose que je vous demande et qu'il vous a demandé - il vous le redemandera demain avec la même insistance - c'est de prendre une décision.

Nous sommes en présence d'une situation très difficile. Certes, nous avons déjà connu des heures difficiles. La situation actuelle me préoccupe, mais elle ne m'angoisse pas. Mais il faut prendre des décisions. Je crois que la pire des choses serait de rester dans le statu quo.

Je me permets donc, cet exposé étant terminé, d'insister, comme l'a fait hier M. le Président du Conseil, auprès de la commission, pour qu'une prompt décision intervienne dans un sens ou dans l'autre.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION.- Je dois vous dire, M. le Ministre, en réponse aux dernières paroles que vous avez prononcées, que la Commission des finances du Sénat a mis toute diligence pour étudier le projet. Notre rapporteur général vous a demandé des renseignements. Moi-même, j'ai eu l'honneur de vous ^{en}demander. Ils ne nous

sont pas tous parvenus. Pourtant, on n'improvise pas. Les improvisations sont toujours déplorables, vous le savez mieux que quiconque, en matière financière. Nous voulons délibérer en pleine connaissance de cause. Nous espérons que vous répondrez un peu plus rapidement aux demandes de renseignements que nous vous avons adressées.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le projet financier a été soumis au Sénat le 28 février, c'est-à-dire il y a à peine une dizaine de jours. L'exposé général a été fait le 4 mars.

Il n'y a donc, de la part de la commission des finances, aucun retard concernant le projet qui comprend les articles et tout le budget de 1924.

En ce qui concerne la Trésorerie, je voudrais d'abord demander au Gouvernement pourquoi il n'a pas pu présenter, depuis cinq mois, comme l'enjoint l'article 15 de la loi du 25 Septembre 1917, à la Commission des finances un état de trésorerie en temps, légal. Nous avons été obligés à plusieurs reprises - il y a une cinquantaine de lettres adressées par nous à ce sujet - de signaler à la Commission (et les procès-verbaux en font foi) que les états de trésorerie ne nous étaient pas transmis ou que nous ne les recevions qu'avec près de deux mois de retard.

Je voudrais savoir pourquoi, étant donné que nous sommes aujourd'hui le 7 mars, la direction du mouvement des fonds ou le cabinet du ministre ne nous a pas fourni l'état de trésorerie au 31 janvier.

M. LE MINISTRE.- Je vous fournirai cet état dès que je l'aurai, mais cela m'est actuellement impossible.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La loi est formelle. Vous êtes donc en dehors de la loi.

M. LE MINISTRE.- Si vous le voulez, j'en prends la responsabilité, car la loi demande quelque chose d'ine-xécutable. Aucun de mes prédécesseurs n'a pu vous four-nir cet état à la date indiquée ! On vous a fourni des états de trésorerie qui, en ce qui concerne la partie principale, ce que je peux appeler la pièce de résistance c'est-à-dire les bons de la défense nationale et les bons du Trésor, étaient complètement erronés. L'erreur a dé-passé sept milliards.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- C'est la Commis-sion des finances qui l'a signalée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est M. Paul Doumer.

M. LE MINISTRE.- C'est en effet M. Paul Doumer qui, le premier, a appelé l'attention sur cette erreur, mais il n'était pas resté assez longtemps au pouvoir pour prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situa-tion. Je crois que c'est au mois d'octobre que vous vous êtes aperçue de l'erreur.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION __. C'est en mars.

M. LE MINISTRE.- Ne discutons pas la date. En tout cas, je rends hommage à M. Doumer d'avoir découvert cette erreur. Quand je suis arrivé au Ministère, je sa-vais, moi aussi, qu'il y avait des erreurs. J'ai créé une mission d'inspection de finances qui a passé trois mois à la Caisse centrale et au bureau des émissions. Elle a découvert de nombreuses erreurs. On n'a trouvé

aucune comptabilité en ce qui concerne les bons de la défense nationale et les bons du Trésor. Pendant la guerre on avait dû forcément aller au plus pressé. Il fallait surtout placer des bons et fournir au Trésor des recettes. On a agi pour les bons comme pour toutes les pièces de la comptabilité.

Avant la guerre, sous l'empire des décrets organiques toute cette comptabilité, qu'il s'agisse des bons du Trésor ou des autres pièces, on établissait la comptabilité par exercice. C'est seulement à la clôture de l'exercice, c'est-à-dire avec six mois de retard, que le ministre des finances et le Parlement pouvaient connaître la situation comptable des différents comptes.

La situation n'aurait donc fini à être connue qu'au moment où l'on aurait apuré les comptes de guerre. C'est là tout de même le résultat d'une mauvaise méthode parlementaire. Il y a une loi sur l'apurement des comptes de guerre qui a été déposée par M. Doumer et il nous a fallu trois ans de bataille pour faire voter cette loi qui était de salut public.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Il n'y a eu aucun retard de notre part. Vous parlez de mauvaise méthode parlementaire.....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- On passe son temps à attaquer le Parlement !

M. LE MINISTRE.- Ce n'est pas attaquer que de dire cela. Mettez, si vous le voulez que nous avons les uns et les autres, y compris le Gouvernement, des méthodes fâcheuses puisque des projets de première importance

comme ce projet, qui n'ont aucun caractère politique qui ne devraient à aucun titre exciter les passions, demandent, malgré notre insistance, trois ans pour traverser le crible des assemblées.

Nous avons eu ce projet des comptes de guerre. Quand je suis arrivé au Ministère, j'ai commencé par faire faire cette enquête très longue et très difficile. Il y a, ne l'oubliez pas une soixantaine de milliards de bons en circulation, et certains d'entre eux sont renouvelés plusieurs fois par an. Certains, depuis 1914, ont fait l'objet de 30 ou 40 renouvellements. Ce sont donc peut-être 4 ou 500 milliards qu'il faut mettre au point. Je n'ai donc pas pu immédiatement rectifier, après les avoir trouvées, ces erreurs.

Nous avons dû, il y a un an, procéder à une refonte complète de la comptabilité pour reprendre celle-ci depuis le début. Vous voyez ce que cela représente que de reprendre la comptabilité depuis 1914. Il a fallu créer une comptabilité mensuelle qui, chaque mois, ferait connaître les versements et les remboursements en bons de la défense.

En ce qui concerne les bons de la défense et les bons du Trésor, il y a actuellement plus de 25.000 guichets qui en délivrent. Il y a non seulement les trésoreries générales, mais les receveurs des postes, les notaires, etc.... Vous arrivez ainsi à une masse formidable et sans précédent, d'écritures. La centralisation de ces écritures demande un délai de six semaines pour avoir, avec toutes les précautions que j'ai prises, des chiffres certains. Ce sont ces chiffres que j'ai communiqués à la

Commission des finances . Quant à communiquer des chiffres et des documents statistiques, comme on les communiquait autrefois, dont la totalisation s'est traduite par une erreur de sept milliards, la Commission ne peut pas me le demander. Et je ne puis pas prendre la responsabilité de donner des chiffres aussi en l'air. Vous aurez des chiffres comptables probablement dans une huitaine de jours.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est-à-dire après la discussion du projet !

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- J'ai eu l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous demander, dès le mois de février, l'état de la circulation des bons de la défense nationale. Au mois de janvier, vous m'aviez adressé le tableau des bons de la défense nationale au 31 décembre. Quelques jours après, vous aviez, à la tribune de la Chambre des Députés, avant même que vous n'ayez adressé à la Commission des finances du Sénat la situation de la Trésorerie, vous aviez donné exactement le même chiffre. Vous avez parlé de 55 milliards de ^{de la Défense Nationale,} ~~bons ordinaires~~ et environ 2.500 ^{de bons du Trésor ordinaires,} millions. Ce que vous aviez fait au mois de janvier, vous pouviez le faire en février pour janvier. Alors que je vous le demande très instamment, vous auriez pu me donner ce renseignement. Il est regrettable que vous ne l'ayez pas fait !

Je ne veux pas retenir toutes les explications que vous avez données. Je vous signale seulement un fait. A la fin de janvier, je vous ai demandé de me donner le tableau de la circulation des bons de la défense nationale au 31 janvier. Vous me l'avez adressé huit jours après.

J'ai fait une pareille demande au mois de février pour janvier. Vous me répondez qu'il faut 8 semaines.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La loi est la loi.

M. LE MINISTRE.- Mais la loi n'est pas exécutable en ce qui concerne cette disposition.

Je tiens à préciser un point très important. Vous m'avez demandé dans le courant de janvier ou au début de février un renseignement. Je vous l'ai donné huit jours après.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Le 29 Janvier.

M. LE MINISTRE.- Mais la situation du 31 décembre fournie le 31 janvier n'est pas la même. Au 31 décembre ~~XXXXXX~~ j'avais fait un effort considérable auprès des comptables pour obtenir les chiffres. Le mois de décembre ne présentait pas de difficultés particulières, tandis que janvier sera un mois fatalement en retard, parce que j'ai fait l'opération du Crédit National qui s'est poursuivie jusqu'au 10 Février. J'ai eu des remboursements de bons. Les opérations du Crédit national et celles de la Trésorerie sont très complexes et enchevêtrées. Il faut me donner le temps de faire cette comptabilité et d'arriver à des résultats certains. Il y a un retard inévitable toutes les fois qu'il y a de grosses émissions, la plupart d'entre elles étant payées en bons du Trésor ou en bons de la Défense nationale. Il y a du fait de ces émissions toute une série d'opérations qui chevauchent.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous avons posé une question Nous avons obtenu une réponse. Je n'ai donc pas à insister sur ce point.

Je voudrais alors demander à M. le Ministre, puisque nous n'avons pas les états de trésorerie, sauf celui du 31 décembre déjà périmé, à combien il évalue, pour 1923, le déficit de la Trésorerie, c'est-à-dire le montant des charges qui n'ont pu être couvertes par les ressources de trésorerie.

M. LE MINISTRE DES FINANCES.- Je vous ai donné les chiffres. C'est entre 17 et 18 milliards. Si vous voulez ~~xxxxxxxxxxxx~~ bien me poser la question par écrit, je vous répondrai exactement demain. Je vous ai d'ailleurs fourni ce renseignement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous me parlez des ressources de la Trésorerie. Ce n'est pas cela que je vous demande. Il y a eu un déficit de trésorerie dans l'année. Je voudrais savoir le montant des charges qui n'ont pu être couvertes par les ressources de trésorerie, s'agissant du budget spécial des dépenses recouvrables.

M. LE MINISTRE. - Il n'y a pas d'autres charges de la trésorerie, ou il faut nous mettre d'accord sur une question de terminologie. Les recettes de l'Etat s'élèvent à un chiffre déterminé. Les dépenses du compte ordinaire, les dépenses du compte spécial et les emprunts du Crédit national s'élèvent à un autre chiffre. Les charges de la trésorerie s'élèvent à ce chiffre. C'est la différence. C'est une soustraction.....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Encore une fois, quel est le montant des charges qui n'ont pu être couvertes par les ressources de Trésorerie ? Le Budget général étant en

excédent de près de deux milliards.

M. LE MINISTRE.- Je conteste ce chiffre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce n'est pas au budget général à subventionner le budget spécial. Je voulais savoir quel était le déficit des ressources d'emprunt, c'est-à-dire de la Trésorerie pour assurer les charges du compte spécial.

M. LE MINISTRE .- Vous connaissez les charges du budget spécial. Je ne puis pas répondre parce que je ne comprends pas la question. J'ai un budget spécial. Il y a d'une part les crédits votés par le Parlement, d'autre part le montant des indemnités qui ont été payés effectivement aux sinistrés (je ne dis pas seulement promises ou engagées), qui s'élèvent à tant et qui ont été couvertes par les ressources de trésorerie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Pas le moins du monde.

Je prétends que le budget général a subventionné le budget spécial par des moyens du budget général, qui s'élèvent à près de deux milliards et demi.

M. LE MINISTRE.- Je crois connaître ces chiffres au moins aussi bien que vous. J'estime que le budget ordinaire de 1923 laissera un petit crédit de 4 à 500 millions mais l'exercice n'est pas fini.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous dites 4 ou 500 millions.

M. LE MINISTRE.- A peu près.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je voudrais vous demander

si vous n'avez pas reçu de vos services, au mois de juillet dernier, au cours de l'été, des avertissements très sérieux de la direction du mouvement des fonds au sujet de la crise de la trésorerie.

M. LE MINISTRE.- Je ne comprends pas votre question, et si je la comprenais, je n'y répondrais pas. Il n'y a qu'un responsable, le ministre. Vous pouvez trouver qu'il a bien ou mal géré. Mais quant au fonctionnaire, il n'est pas responsable, c'est d'ailleurs moi qui ai nommé le directeur actuel du mouvement des fonds et je travaille avec lui dans la collaboration la plus confiante et la plus amicale. C'est un homme d'un grand mérite que je vois tous les jours. Je ne crois pas qu'il vous ait écrit des lettres qu'il ne n'aurait pas communiquées ou qu'il m'ait écrit, puisque je le vois tous les jours.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous n'avez donc reçu aucun avertissement au sujet de la crise de la Trésorerie ?

M. LE MINISTRE.- Si vous voulez dire que des fonctionnaires de la Trésorerie m'ont fait part à plusieurs reprises de leur inquiétude, comme ils ont agi vis-à-vis de mes prédécesseurs chaque fois qu'il y a eu quelque chose de grave, c'est évident.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En tout cas, nous n'avons pas un état de trésorerie pour le mois dernier, et la question de trésorerie est la plus grave. Passons, personne n'échappera à ses responsabilités. Je voudrais demander à M. le Ministre, puisque nous n'avons pas cet état de trésorerie, s'il peut nous commenter le bilan de la Banque de France qui a paru hier soir. La circulation fiduciaire

s'est augmentée de près de 900 millions, Voici la courbe. Elle est formidable. J'ai été obligé d'ajouter un carré de papier à mon graphique ! Nous sommes aujourd'hui à 40.265 millions de billets de banque, et la limite légale est de 41 milliards. Par conséquent, le plafond va être atteint, si 735 millions de billets de banque sont mis en circulation à la fin du mois. Il faudra, pour les besoins du commerce et de l'industrie, un assez grand nombre de dizaines et peut-être de centaines de millions de billets de banque l'Etat aura besoin également de billets de banque.

Est-ce que cette question ne préoccupe pas M. le Ministre des finances, étant donné surtout que le portefeuille dans les mêmes conditions, au lieu de baisser, ce qui lui est arrivé plusieurs fois lorsque la circulation fiduciaire montait, a passé de 3.899 millions à 4.377 millions.

En troisième lieu, le plafond des avances à l'Etat n'a pas diminué puisqu'il est toujours à

Il y a là un ensemble de faits concordants qui sont de la plus haute gravité pour l'inflation possible. En réalité, depuis le 27 décembre dernier, nous avons une inflation exactement de deux milliards et demi pour le 27 décembre et aujourd'hui 40.265 millions. Nous sommes à la limite où une inflation peut se produire ou un étranglement de la vie commerciale et industrielle de ce pays. Je voudrais, puisque c'est la seule forme pour ainsi dire rétractée sous laquelle nous apparaît la trésorerie actuelle, demander à M. le Ministre de vouloir bien nous donner quelques explications.

M. LE MINISTRE.- Je prie M. le Rapporteur Général de croire que je me préoccupe de cette situation. Si je ne m'en étais pas préoccupé, je n'aurais pas insisté pour demander à être entendu avec M. le Président du Conseil. D'ailleurs, je n'aurais pas pris l'initiative de déposer, il y a un mois, les projets que j'ai déposés.

Il est exact que la circulation de la banque de France a augmenté, depuis le mois de décembre, de près de deux milliards. La circulation de la Banque de France a augmenté presque exactement dans la proportion où le change a augmenté. J'ai apporté ici le relevé des bilans de la Banque de France depuis 1920. Je remarque d'abord que le chiffre de 40.265 millions, qui effectivement est un chiffre record, a été bien près d'être atteint en 1920, au moment de la hausse des changes 39.645 millions. Je ne suis pas même sûr que dans l'intervalle d'un mois, les chiffres n'aient pas été dépassés. En réalité, au moment de la crise de 1920, vous avez frisé les 40 milliards. Et cette fois-ci où nous avons une crise plus grave qu'en 1920, nous ^{n'}avons que légèrement dépassé les 40 milliards.

Je reconnais que c'est un symptôme très grave, et c'est une chose qui, personnellement, me préoccupe beaucoup. C'est que nous nous trouvons en présence de ce dilemme : ou faire de l'inflation, ce que nous ne voulons faire à aucun degré, ou apporter des restrictions considérables aux crédits commerciaux. Je vous rappelle que pour bien juger la crise actuelle, il faut se replacer dans l'hypothèse de la crise de 1920 qui a été la même. En 1920, vous avez eu une augmentation de deux milliards et quart de circulation. Si maintenant la circulation a passé de

37.600 millions à 39.000 millions en 1920 au moment de la crise des changes, vous avez eu une augmentation de circulation qui a été à très peu de chose près celle que nous avons actuellement.

Mais comment, en 1920, a-t-on mis fin à cette crise ? En votant de nouveaux impôts qui ont eu pour résultat de donner à la trésorerie des ressources supplémentaires dont elle avait besoin d'une façon urgente et impérieuse et qui ont été votés très courageusement. Ils ont eu pour conséquence immédiate de faire baisser la livre et le dollar. Nous avons eu immédiatement une détente de trésorerie et dans la circulation de la Banque de France.

Par conséquent, le gonflement du portefeuille de la Banque de France est la conséquence directe et inéluctable de l'augmentation du change et de la hausse du change. Je dirai aussi que nous avons relevé le taux d'escompte de la Banque de France, comme vous le savez, dans le courant de janvier. On avait fait de même lors des crises précédentes. Le Gouverneur de la Banque est venu me voir hier pour me demander s'il était nécessaire d'envisager de nouveaux relèvements, me disant qu'il n'hésiterait pas à le faire.

En ce qui concerne spécialement le bilan du 6 mars, je dois faire remarquer que c'est un bilan de fin de mois. C'est un bilan qui se trouve toujours gonflé par le fait de toutes les opérations commerciales, de tous les règlements de fin de mois. Au mois de décembre, vous avez eu exactement la même situation. A ce moment, le gonflement a été, comme ordre de grandeur, d'environ un milliard, et il s'est résorbé dans le courant de janvier. Vous avez eu une courbe qui était descendue pendant tout le cours de janvier. Elle est remontée au 31 janvier.

Par conséquent, si les choses restent égales et si le Parlement nous accorde les mesures que nous demandons, l'action de ces mesures va se faire sentir. Nous assisterons à une détente de ces changes et par là même, à un dégonflement du portefeuille de la circulation.

En ce qui concerne plus spécialement le portefeuille, j'ai été avisé que de très gros escomptes avaient été effectués dans le courant du mois de février, à tel point que des mesures spéciales ont dû être prises vis-à-vis de certains importateurs qui demandaient des crédits paraissant un peu important. Ces restrictions de crédit avaient pour objet, tout à la fois de limiter la circulation et d'appeler l'attention des importateurs sur la nécessité de rapatrier leurs devises. J'ai tout lieu de supposer que ces mesures seront effectives, mais il est évident, comme le disait M. le Rapporteur Général, que nous sommes très près, beaucoup trop près du plafond et que c'est une situation qui me préoccupe.

Pour essayer d'améliorer cette situation, j'ai été amené, d'une part à pousser, vous le savez, avec quelle activité depuis trois mois le recouvrement de l'impôt; d'autre part, à diminuer sensiblement le montant des crédits mais à la disposition des régions libérées.

En ce qui concerne les régions libérées, j'ai dû agir tout à fait à mon corps défendant.

A cet égard, - et ceci a une corrélation directe avec la question que nous discutons -, j'ai fait parvenir par lettre à M. le Président, qui en a certainement donné connaissance à la Commission, le résultat du dernier emprunt du Crédit National.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est la question que j'allais vous poser.

M. LE MINISTRE.- Depuis que je suis ministre des finances, j'ai procédé à 6 ou 7 emprunts, plus que je n'aurais désiré. Tous ces emprunts, même ceux faits au moment de notre entrée dans le Ruhr ou à des époques de conférences internationales ont réussi et donné des sommes importantes. Par contre, le dernier emprunt du Crédit National, au lieu de rapporter 3 milliards comme nous l'espérions, n'a rapporté environ que 1.600 millions. Il est certain que cet échec n'a pas été sans peser sur la trésorerie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Pouvez-vous nous donner des renseignements plus précis ?

M. LE MINISTRE.- Je le veux bien, mais vous devez comprendre qu'ils sont de la plus haute gravité et tout à fait confidentiels.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous connaissons notre devoir.

M. LE MINISTRE.- Je n'ai pas publié le résultat du dernier emprunt du Crédit National pour deux raisons : tout d'abord, parce que ce résultat n'est pas favorable au crédit public ; d'autre part, parce que je ne veux pas semer le découragement dans les régions libérées, ce qui arriverait fatalement si nous leur disions que l'emprunt a complètement échoué. Nous voulons cependant faire l'impossible pour essayer de leur assurer les paiements dont elles ont besoin.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Pouvez-vous nous dire,

Monsieur le Ministre, quel est le produit net de l'émission en argent liquide ?

M. LE MINISTRE.- Je n'ai pas le renseignement, mais si je l'avais je vous le donnerais.

M. PAUL DOUMER.- Il est difficile d'établir la somme d'argent liquide apportée dans ces emprunts.

M. LE MINISTRE.- C'est en effet, une formule que l'on ne peut guère employer.

Je voudrais appeler l'attention de la Commission sur la façon dont on souscrit à ces emprunts. Il y a des gens qui apportent ce que l'on appelle de l'argent frais par le débit de leur compte de banque, mais, en réalité, ce n'est pas de l'argent frais. Un établissement de crédit, qui effectue des versements, le fait avec l'ensemble de ses ressources. Généralement c'est avec des bons de la Défense Nationale qui arrivent à échéance et qui ne sont pas renouvelés.

La question que vous me posez revient à ceci : combien y a-t-il de déficit dans les bons de la Défense Nationale au mois de janvier ? Je sais qu'il y a eu un déficit mais je ne peux pas vous en donner le chiffre officiel. Si je l'avais, je vous l'indiquerais.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je l'ai chiffré au 23 janvier à 3.200 millions.

M. LE MINISTRE.- Permettez-moi de vous dire respectueusement que votre chiffre doit être erroné de 3 milliards.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous ne parlons sans doute pas la même langue.

D'après le dernier état de trésorerie que vous m'avez communiqué, 3.200 millions de bons de la Défense Nationale n'ont pas été renouvelés sur le total des bons de l'année. Ce total est de 58 milliards et vous en avez, en ce moment, 55 milliards.

M. LE MINISTRE.- Cette fois, nous n'y sommes plus du tout. Si vous voulez, nous allons scinder mes explications en deux parties : d'une part, année 1923; de l'autre, mois de janvier.

Je ne savais pas que toutes ces questions me seraient posées. Je vous parle donc de mémoire et d'abondance, mais si les chiffres que je vais indiquer ne sont pas d'une précision absolue, je suis sûr néanmoins de leur ordre de grandeur.

Au cours de l'année 1923, j'ai diminué, d'une façon purement apparente, d'ailleurs, la circulation des bons de la Défense Nationale de 3 milliards environ, en procédant aux deux émissions de bons à 10 ans qui ont été effectuées avec un plein succès. J'ai ainsi consolidé une faible partie des bons de la Défense Nationale. J'aurais voulu pouvoir en consolider une beaucoup plus grosse partie. Il est résulté de cette opération un certain fléchissement des bons, mais qui n'était pas un fléchissement de la souscription. Si je n'avais pas fait cette consolidation, les bons auraient continué à augmenter normalement.

J'ajoute que ces deux opérations ont rapporté plus de 11 milliards, c'est-à-dire des ressources considérables au Trésor.

Ces consolidations sont assez onéreuses, mais il y a un tel intérêt à diminuer la masse de ces bons que si j'avais pu faire une opération plus importante, je n'aurais pas hésité.

Je supplie donc la Commission de ne pas tirer de conclusion pessimiste et péjorative de cette diminution des bons de la Défense Nationale en 1923. C'est, au contraire, un symptôme encourageant.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne suis pas d'accord avec vous sur les chiffres.

M. LE MINISTRE.- Je vous assure qu'en 1923, sauf peut-être pendant le mois de décembre, le placement des bons a été normal. Si, demain, je puis faire une grosse opération de consolidation de 7, 8 ou 10 milliards comme j'en ai l'intention dès que les circonstances le permettront, on constatera encore une diminution dans le placement des bons.

Je ne peux pas donner de chiffre pour le mois de janvier, mais j'indique très franchement qu'il y a eu un déficit dans les bons de la Défense Nationale. Par contre, je suis certain qu'il y a eu un excédent en février.

Au début de Février, ainsi que je l'ai dit à la Commission, j'ai eu une échéance très difficile. La première série de bons du Crédit National à 3,6 et 10 ans venait à échéance. Si les circonstances avaient été moins troublées, cette échéance aurait sans doute provoqué peu de demandes de remboursement. On nous en a présenté en assez grand nombre et c'est ainsi que nous avons eu à rembourser 1.700 millions de bons. J'ai pu résorber complètement cette opération pendant le mois de février.

C'était celle qui nous inquiétait le plus à la fin du mois de janvier. Elle inquiétait non seulement le Ministre des finances, mais aussi la Banque de France et tous ceux qui sont au courant de nos finances.

Mais s'il y a dans notre situation financière des symptômes préoccupants, je dirai même inquiétants, il y en a aussi par contre qui sont de nature à nous donner confiance. En février, alors que la tension du change était épouvantable et que certains faits défavorables ont pu se produire, comme les discussions à la Chambre où il a été question de consolidation obligatoire des bons de la Défense Nationale, de réquisition, etc..., bref de toutes ces choses qui sonnent mal aux oreilles des capitalistes, j'ai pu, avec les bons du Trésor et sans avoir recours aux ressources extraordinaires faire face aux demandes de remboursement des 1.700 millions de bons du Crédit National dont je viens de parler. C'est la meilleure preuve qu'un nombre considérable de bons de la Défense Nationale ont été placés en Février.

D'après les renseignements qui me parviennent du pavillon de Flore, la première quinzaine de février a dû être très grosse.

M. PAUL DOUMER.- Le dernier emprunt du Crédit National a-t-il couvert à peu près le remboursement des bons ?

M. LE MINISTRE.- L'opération n'a pas été faite à la même époque. Ensuite, cela a amené un décalage.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Pouvez-vous nous indiquer quel est le montant des bons qui n'ont pas été renouvelés ?

M. LE MINISTRE.- A quelle époque ? En janvier ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- D'une façon générale.

M. LE MINISTRE.- Pour les années antérieures et jusqu'au 31 décembre 1923, je vous ai donné tous les renseignements possibles et imaginables. Le seul chiffre qui vous man- que et que j'ai, en général, vers le 10 ou le 15 du mois, c'est celui du mois précédent. Je n'ai pas encore officiellement le chiffre de janvier.

M. LE PRESIDENT.- Le 16 janvier, j'avais l'honneur de vous demander des renseignements sur l'état de la circulation au 31 décembre des bons de la Défense Nationale. Vous me les avez envoyés le 23 janvier.

M. LE MINISTRE.- Pour la raison que j'indiquais tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT.- Puis, non pas pour les raisons que vous avez indiquées, mais simplement pour des raisons d'ordre général, vous m'avez répondu le 27 février qu'il vous était impossible de me donner ces renseignements. Je vous ai écrit une longue lettre le 28 février.

M. LE MINISTRE.- Rappelez-vous, Monsieur le Président que je vous ai donné à ce moment un chiffre tout à fait provisoire.

M. LE PRESIDENT.- Vous ne me l'avez pas donné.

M. LE MINISTRE.- Je ne pouvais pas vous donner le chiffre exact, puisque j'en n'avais pas.

Je tiens à m'expliquer ici en toute franchise. Vous êtes venu me trouver un matin dans mon cabinet et vous m'avez dit : "Je voudrais avoir le chiffre des bons de la Défense

se Nationale au 31 décembre". Je vous ai répondu que le chiffre officiel n'était pas encore arrêté. Vous m'avez alors demandé si je pouvais vous donner un chiffre provisoire et je vous ai déclaré que je n'aimais pas beaucoup les chiffres provisoires, parce qu'ils sont toujours sujets à rectification, qu'ils donnent lieu à des erreurs et qu'après cela on vient dire : "Vous avez indiqué tel chiffre il y a huit jours et vous en donnez un autre maintenant. Votre comptabilité est mal tenue".

Je vous ai donc répondu que je ne vous donnerais que des chiffres officiels. Vous avez ajouté : "Donnez-le moi pour moi seul; je n'en ferai pas état". Je vous ai alors indiqué un chiffre que j'avais au crayon sur un coin de mon bureau et qui était un chiffre rond. Je ne sais pas jusqu'à quel point il était exact. J'ai fait cela pour vous être agréable et je ne crois pas que vous puissiez me le reprocher aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Je suis désolé de prolonger cet incident, mais je répète que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 16 janvier et que vous m'avez répondu le 23 en m'envoyant cet état. Si je lisais à la Commission la lettre que vous m'avez écrite le 28 février, la Commission en serait étonnée.

M. LE MINISTRE.- Vous pouvez la lire, je ne renie rien de ce que j'ai écrit.

M. LE PRESIDENT.- L'incident est clos.

M. LE MINISTRE.- J'insiste pour que vous lisiez les pièces. Je ne peux pas discuter dans une atmosphère de suspicion.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de suspicion.

M. LE MINISTRE.- Vous dites que je vous ai écrit une lettre que vous ne pouvez pas lire. On peut en conclure toutes espèces de choses.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- N'y a-t-il pas eu, fin février, des interventions des grandes banques pour assainir la position du franc ?

M. LE MINISTRE.- Il y a peut-être eu des interventions officieuses, mais pas officielles. Il ne pouvait, d'ailleurs, pas y en avoir officiellement.

Maintenant, il est évident que je manquerais à mon devoir le plus élémentaire de ministre des finances si, dans les circonstances actuelles, je ne me préoccupais pas de l'état du marché et si je ne disais pas aux grandes banques : "Vous qui avez des capitaux, des livres, des dollars, vous ne pouvez pas rester indifférentes. Je supplie de faire ce que vous pouvez pour améliorer la situation".

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est dans ce sens que j'ai posé ma question.

Cette question de l'intervention des banques est un secret de polichinelle, puisque le bulletin François Poncet y fait allusion. Aidez-vous ces banques ou ne les aidez-vous pas, voilà la question que je désire vous poser.

M. LE MINISTRE.- Vous devez comprendre qu'il y a des situations délicates. Je ne puis vous dire qu'une chose, c'est que je cherche - et j'y suis presque arrivé - un moyen de nous défendre contre les manœuvres des étrangers.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce n'est pas une critique que je vous adresse.

M. LE MINISTRE.- Je ne dis pas que ces opérations soient très faciles à faire, étant données les règles strictes de la comptabilité publique et les pouvoirs forcément limités d'un Ministre des finances. Mais, je vous assure que je suis actuellement trop conscient de ma responsabilité pour ne pas être en contact quotidien, permanent avec tous nos grands établissements pour essayer de ramener le calme sur le marché.

Messieurs, on parle toujours de choses angoissantes, je vais vous donner une opinion personnelle, en vous demandant de ne pas en faire état.

Nous sommes actuellement - je dirai presque - à un tournant décisif. Ce qui prouve que le mouvement spéculatif auquel nous assistons vient de l'étranger et que l'on a eu pour but de manoeuvrer le franc, c'est le taux formidable des déports sur le franc. Tous ceux qui sont familiarisés avec la cote des changes ont dû être stupéfaits de voir le déport entre la livre cotée aujourd'hui et la livre cotée à 5,8 ou 8 mois. Ce déport atteint jusqu'à 30 et 35 %. On m'a même cité un jour où il a atteint 48 %, c'est-à-dire que l'on empruntait de l'argent à 48 %.

Si, demain, comme je l'espère, après avoir obtenu le vote des nouveaux impôts, nous pouvons contracter des emprunts à l'étranger, et nous faire ouvrir des crédits que l'on refuse de nous ouvrir dans les circonstances actuelles et que les Américains ou les Anglais nous donneront quand nous aurons pris ces mesures, nous pourrions voir la situation se retourner du jour au lendemain.

Je ne crains pas de dire que les spéculateurs étrangers qui ont poussé la livre au point que j'indique ce sont singulièrement aventurés. Si l'on sent que, Gouvernement et Parlement, nous sommes unis pour essayer d'aboutir à la meilleure solution, si l'étranger est convaincu de notre volonté absolue d'enrayer cette crise, nous verrons peut-être les choses tourner et cette spéculation à la hausse se changer en un mouvement à la baisse.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous en acceptons l'augure.

J'ai recherché ce bulletin dont je parlais et voici ce qu'il dit à la page 13 du numéro qui a paru hier :

"C'est dans ces conditions que s'est produite l'intervention d'une de nos grandes banques, dont toute la presse a parlé et sur le mécanisme de laquelle nous ne revie-
"ndrons pas. Cette intervention, bien préparée sur le mar-
"ché français et ouvertement annoncée, a ramené le cours
"de la livre de 102 Fr.70 le 21 février à 97 Fr.75 le 25 fé-
"vrier."

C'est à cette date que s'est produite l'intervention.
plus
Un peu/loin, dans ce bulletin, on lit encore :

"En Suisse et à Londres, on cote des dépôts de plus
"en plus élevés sur les banques françaises. Des taux de
"20,25 et même 35 %.....
"sont demandés pour des centaines de millions de francs.
"C'est l'indice que les porteurs de francs croient plus à
"une baisse prolongée qu'à une hausse. Il faudrait peut-
"être un effort assez peu important pour enrayer cette spé-
"culation, comme le prouve la dernière intervention."

C'est la fameuse intervention que tout le monde connaît, mais à propos de laquelle personne ne peut dire le nom de la banque.

PLUSIEURS VOIX.- On la connaît.

M. LE MINISTRE.- Il n'est pas nécessaire de le dire

aujourd'hui. Je n'ai pas le droit de parler d'un établissement privé qui a agi à titre personnel.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je lis encore dans le bulletin :

"On est très étonné de la félicité du Ministère des finances en semblable occurrence.....
"Mais l'organisation de nos grandes banques munies de garanties suffisantes viendrait assez facilement à bout des positions des baissiers. Des projets dans ce sens ont été transmis à la rue de Rivoli dont on attend toujours une réponse."

M. LE MINISTRE.- Cette partie critique ne m'est pas personnellement désagréable. Je vous assure que je fais tous mes efforts en ce sens depuis un certain nombre de jours et je dirai presque de nuits et je suis convaincu que nous allons aboutir à quelque chose.

Si nous avons des livres et des dollars en quantité importante, la question ne se poserait pas, mais il s'agit de les trouver. Pour cela, il faut que nous arrivions à nous faire ouvrir des crédits. Nous ne pouvons procéder à des opérations pour des sommes importantes que si nous avons des crédits.

A ce sujet, il m'arrive une chose singulière. Je suis celui des ministres qui a eu le taux le plus bas et je suis celui qui a le taux le plus haut.

M. PAUL DOUMER.- Vous viviez, les premiers mois, sur le remboursement à la Banque de France.

M. LE MINISTRE.- Au début de mon ministère, aux mois de mai, juin et juillet 1922, j'ai pu obtenir des crédits extrêmement importants en Angleterre. Vous vous rappelez que j'ai fait des opérations considérables pour les compagnies de chemin de fer. Cela a amené une détente très réel-

le des changes. Ce sont des mêmes banques avec lesquelles nous sommes en relations qui m'ont prêté ces sommes considérables. Je puis bien frapper maintenant à leur porte, aussi bien en Angleterre qu'en Amérique, on ne m'ouvre aucun crédit pour des raisons d'ordre général et peut-être d'ordre financier? Je ne dis même pas que ce n'est pas parfois un prétexte.

Etes-vous bien sûrs que, lorsqu'à un moment donné et presque en même temps, ces grandes banques ont refusé de faire les opérations qu'elles faisaient six mois ou un an auparavant, ce n'est pas pour des raisons politiques? Les grandes banques d'Angleterre et d'Amérique sont certainement comme en France, plus ou moins sous la dépendance du Gouvernement. Je ne laisserais pas faire une opération pour le compte d'un gouvernement ou d'une société étrangère sans avoir, au préalable, donné mon assentiment. Il est évident que, lorsque des banques veulent faire des opérations importantes à l'étranger, par exemple pour des compagnies de chemin de fer ou pour de grands groupements qui représentent l'Etat, qui sont presque comme l'Etat, la première chose qui les préoccupe est d'avoir l'assentiment du Gouvernement. Elles ne peuvent pas faire autrement. Cela me ramène toujours à mon point de départ : nous nous trouvons en présence d'une crise de change qui entraîne des conséquences économiques, financières et autres, mais crise qui, à bien des égards, est politique à sa base.

Pourquoi, à un moment donné, nous a-t-on refusé des crédits? Je ne parle pas seulement de l'Etat, mais des particuliers. Qu'y avait-il de changé dans notre situation générale entre le mois d'août et le mois de novembre 1923?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous allons maintenant laisser la trésorerie, pour aller au plus vite et prendre le budget.

Pourquoi, étant donné que c'est le budget spécial des dépenses recouvrables qui a déclenché cette armature fiscale et d'économies proposée en ce moment au Parlement, le Gouvernement n'a-t-il pas demandé la mise immédiate à l'ordre du jour de la Chambre des députés du dit budget des dépenses recouvrables, déjà affligé de 3 douzièmes provisoires, et pourquoi la question de confiance n'a-t-elle pas été posée à la Chambre sur son vote sans délai ? Quand entendez-vous faire voter le budget des dépenses recouvrables par la Chambre des Députés ?

M. LE MINISTRE.- En principe, vous avez tout à fait raison. Si nous étions dans une période normale, nous aurions dû présenter un budget des dépenses recouvrables, dans lequel il y aurait eu, d'une part, les recettes, d'autre part, les dépenses, comme pour le budget ordinaire. Si nous ne l'avons pas fait, c'est d'abord parce que le budget des dépenses recouvrables n'était pas prêt à la Chambre. Cela tenait à des considérations financières que vous comprendrez. Jusqu'au dernier moment, le Gouvernement ne savait pas exactement quelles ressources il pourrait mettre à la disposition des Régions libérées. Nous étions tous désireux que ces ressources soient le plus élevées possible, mais il y a là des sommes qui dépendent de la situation de la trésorerie.

Ceci explique déjà le retard qu'il y a eu dans la présentation et dans l'examen de ce budget par la Commission des finances de la Chambre.

Dans la crise présente, ce qui nous intéresse, ce sont les recettes dont nous avons un besoin urgent. Les dépenses viendront ensuite.

En tout cas, le budget des dépenses recouvrables est inscrit à l'ordre du jour de la Chambre, immédiatement après la loi sur la spéculation illicite, c'est-à-dire qu'il sera examiné dans quatre ou cinq jours.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le projet fiscal qui nous est soumis à l'heure actuelle prévoit, non pas dans son texte, mais dans les considérants nombreux dont M. le Rapporteur général de la Commission des Finances de la Chambre l'a entouré, que toutes les ressources nouvelles provenant soit d'impôts nouveaux, soit d'économies que l'on a tout d'abord chiffrés un peu imprudemment à 7 milliards, déjà tombés à 6 milliards et qui tomberont beaucoup plus bas encore, que toutes ces ressources seront affectées à ce qu'il a appelé les dépenses permanentes du budget spécial des dépenses recouvrables.

Or, il n'y a aucune trace de cela dans le projet qui va venir d'être voté. On prévoit des ressources provenant d'impôts ou d'économies sur le budget général, qui y sont de par leur origine et leur destination, mais il n'est pas dit qu'elles seront affectées spécialement par une subvention - il faudrait pour cela un article de la loi de finances - au budget spécial des dépenses recouvrables.

Il résulterait de cela que, par les nouveaux impôts et les économies, les administrations se trouveraient disposer de ressources nouvelles. Aucune affectation n'ayant été prévue dans la loi en ce qui concerne les dépenses permanentes du budget spécial des dépenses recouvrables,

les administrations se serviraient de ces sommes pour payer le rectificatif de 1924 auquel nous allons arriver tout à l'heure et, sans doute aussi, un certain nombre de dépenses supplémentaires que l'on verrait surgir de toutes parts.

Pourquoi n'avez-vous pas prévu dans votre projet de loi une affectation spéciale qui, sous peine de forfaiture, empêcherait les ministres de pouvoir utiliser un centime des sommes que le contribuable français va être appelé à payer cette année pour le contribuable allemand ?

M. LE MINISTRE.- J'avoue que je ne comprends pas du tout votre question. Cela pour une raison bien simple, c'est qu'il ne peut pas y avoir le moindre rapport à ce sujet avec ces documents bleus et indigestes que sont nos projets de recettes et de dépenses.

Prenez n'importe quel service, celui des remontes, celui du train des équipages. La loi budgétaire leur alloue un crédit déterminé : 2 millions, 10 millions, 20 millions. Ce n'est pas parce que nous aurons des ressources différentes que l'on modifiera d'un centime la dotation de ces chapitres, dotation fixée par le Parlement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous connaissons la façon dont les administrations respectent les crédits parlementaires. Nous voulons une affectation précise des ressources que nous voterons. Vous pouvez être certain que nous l'exigeons et que le Sénat nous suivra.

M. LE MINISTRE.- J'accepterai d'autant plus cette façon de voir que, dans mon esprit, cela n'a aucune espèce d'importance. Vous avez une série de dépenses figurant sous des chapitres 20, 21, 22, vous leur allouez des crédits

se montant à une certaine somme.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous retenons donc que vous comptez faire voter le plus tôt possible par la Chambre des Députés le budget spécial des dépenses recouvrables.

M. LE MINISTRE.- Parfaitement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Et pour le budget permanent des dépenses recouvrables, vous ne vous opposerez pas à ce que des subventions lui soient affectées ?

M. LE MINISTRE.- Pas du tout, à condition que cela ne présente pas de trop grosses difficultés.

M. le Rapporteur Général. - J'arrive maintenant au budget de 1924. La loi a prévu qu'on devrait soumettre au Parlement avant le 31 décembre un certain nombre de projets de loi. Tous les projets ont été soumis au Parlement sauf un, le budget rectificatif de 1924. Il n'échappera à personne qu'il ne peut y avoir assimilation absolue entre le budget de 1923 et le budget de 1924, n'aurait-ce qu'à cause de la hausse des matières. Le rectificatif n'a donc pas été déposé. Je demande à quel moment le Gouvernement compte le déposer.

M. LE MINISTRE.- Il compte le déposer dans le courant du mois de mars. Il avait été préparé plus tôt, mais quand on m'a apporté le projet, en l'absence de M. d'Aubigny malade, j'ai estimé que sur un certain nombre de points les administrations publiques avaient trop dépensé et j'ai rogné de ma propre autorité tout un ensemble de crédits s'élevant à un chiffre respectable. Il s'ensuit que je suis en correspondance avec mes collègues car il y a une solidarité ministérielle. J'essayerai de faire prévaloir le point de vue du ministre des finances qui est celui de la

Commission. Mais il y a forcément un échange de correspondances, moi voulant rogner à coups de hache, mes collègues défendent leurs services, ce qui est humain.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il n'est pas humain de la part de ministres de faire peser sur le dos des contribuables des sommes exagérées. Je proteste énergiquement.

M. LE MINISTRE.- Il peut y avoir certains crédits, du Ministère de la Guerre par exemple, sur lesquels il peut y avoir discussion. Il y a des réajustements à opérer.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est autre chose.

M. LE MINISTRE.- Je ne dis rien de plus.

Vous connaissez M. le Président du Conseil. Je puis vous assurer que lui-même, dans son propre ministère, a donné l'exemple de l'économie. Il a de plus contresigné les circulaires que j'ai rédigées. Nous serions d'ailleurs criminels dans les circonstances actuelles de ne pas faire un effort formidable d'économies. Cet effort se traduit par le fait que des projets qui nous ont été envoyés ont été repoussés et que nous sommes en train de discuter à leur sujet.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Pouvez-vous nous donner à titre indicatif l'ordre de grandeur de ces économies ?

M. LE MINISTRE.- Je vous communiquerai le chiffre approximatif.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je passe à la dette extérieure. Au cours du change, notre dette extérieure s'est accrue pendant l'année 1923 de plus de 48 milliards de Frs.

n-
er
e

1

Je n'ai pas fait état de ce chiffre lorsque j'ai parlé de l'accroissement de la dette parce qu'il aurait été de nature à émouvoir l'opinion publique. Je n'ai fait état que du chiffre de 20 milliards pour la dette intérieure parce que c'est le secret de Polichinelle !

L'accroissement de la dette extérieure pèse à la fois sur le change et sur la Trésorerie. On a beau dire que nous ne rembourserons pas cette dette, nos créanciers pourraient être nos prêteurs et ce sont eux qui ont action sur le change. Je pose donc la question suivante : quelles mesures a prises le Gouvernement pour le remboursement, même à terme éloigné de la dette extérieure ? Quelles négociations a-t-il suivies ? Quels en ont été les résultats pour les Etats-Unis et pour l'Angleterre ? A-t-on envisagé un remboursement possible à un moment quelconque ?

M. LE MINISTRE.- Là encore, je ne peux répondre à la question de M. le Rapporteur Général. Cette question de la dette extérieure, permettez-moi de l'appeler par son nom habituel, de question des dettes intéralliées. Nous avons une dette intéralliée formidable et je vous suis reconnaissant de ne pas en avoir chiffré l'accroissement au taux du change car les chiffres lancés dans la circulation pourraient émouvoir l'opinion.

Cette question est liée à celle des réparations. Vous connaissez comme moi les négociations qui sont en cours au point de vue des réparations. Les travaux des comités des experts touchent à leur fin et nous avons à cet égard des impressions favorables. Je dirai même que pour la première fois depuis très longtemps, dans le ciel des réparations, je vois une certaine éclaircie. A ce moment, nous traiterons la question des dettes extérieures. Il aurait été bien cou-

n-
er
e

1

pable, je dirai même bien léger de notre part de venir prendre actuellement des engagements vis à vis de nos Alliés. Personnellement je n'ai jamais eu l'envie de pratiquer la politique qu'a suivie en Angleterre mon collègue M. Balwin. Le jour où l'Angleterre s'est séparée du bloc des Alliés européens, le jour où elle a traité directement avec l'Amérique pour le remboursement de sa dette, elle a peut-être cru qu'elle agirait sur le cours de la livre. Mais les événements ont prouvé que l'honorable M. Balwin s'est trompé: le cours de la livre a baissé dans des proportions très sensibles.

En réalité cette question des dettes interalliées ne peut pas être traitée séparément. Nous ne pouvons pas nous livrer à des négociations isolées avec telle ou telle puissance. Nous devons apporter ces dettes sur le tapis des réparations et essayer, ce qui est la seule solution de bon sens et d'équité, d'opérer pour les unes et pour les autres ces compensations sur le principe desquelles tout le monde est d'accord.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il n'y a dans ma question aucune critique. Je pose simplement une question : aucune négociation en dehors des négociations des réparations, aucune négociation de Gouvernement à Gouvernement n'a été menée avec l'Amérique ou l'Angleterre pour le remboursement de la dette politique extérieure ?

M. LE MINISTRE.- Aucune.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En ce qui concerne les bénéfices de guerre, quel a été le montant exact des rentes versées en paiement de la contribution extraordinaire des

bénéfices de guerre pour 1923 ?

M. LE MINISTRE.- Je n'ai pas le chiffre dans mon dossier, mais je vous le ferai parvenir.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'arriverai maintenant aux nouvelles ressources fiscales.

Vous nous avez envoyé récemment, trop récemment même, un état des produits escomptés des nouvelles mesures financières, mais cet état est très vague. Il n'est pas calculé par ligne de recettes. Je vous ai demandé il y a dix jours le calcul par ligne de recettes.

M. LE MINISTRE.- Nous avons pris les différents impôts.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous nous avez donné une estimation globale.

M. LE MINISTRE.- Nous avons fait une multiplication. Je vous ai donné le détail par impôt.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous nous avez donné un tableau fort sommaire.

M. LE MINISTRE.- Il a 10 ou 12 pages. C'est celui que je possède moi-même.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il est tout ce qu'il y a de plus sommaire.

M. LE MINISTRE.- Vous avez le détail.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je proteste. Avec ce tableau, je ne puis faire mon rapport !

M. LE MINISTRE.- Ce qu'il y a d'intéressant, ce sont les chiffres globaux.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Pour voter, il faut qu'on rapporte et pour rapporter il faut avoir des chiffres.

M. LE MINISTRE.- Nous devons nous expliquer clairement. Nous connaissons les diverses sources de recettes. Par exemple celles qui proviennent de l'enregistrement : donations, successions, etc.... Nous prenons les évaluations de l'année dernière et nous les augmentons de deux décimes. Il n'y a pas d'autre manière de procéder. Nous avons agi ainsi pour tous les impôts sauf pour les domaines pour lesquelles il y a la diminution du droit de 7 Frs pour les blés. Certes cette méthode est empirique et ne donne que des résultats approximatifs, mais j'en connais pas d'autre. Si quelqu'un en connaît de meilleure, je le prie de la donner.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous serai reconnaissant de nous envoyer les renseignements que je vous demande.

M. LE MINISTRE.- Vous avez ce que je puis vous donner.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je voudrais savoir si le Gouvernement a réalisé des économies depuis le 17 janvier dans le cadre de la législation actuelle.

La législation permet au Gouvernement de ne pas utiliser le maximum des crédits alloués par le Parlement. Ces crédits étant des maxima, le Gouvernement a-t-il songé à réaliser dessus des économies depuis deux mois. Au contraire n'a-t-il pas publié au Journal officiel une cinquantaine de décrets ou d'arrêtés dont le résultat a été d'accroître le personnel, d'augmenter les avancements de grade et de donner une quantité d'avantages ?

M. LE MINISTRE.- Le Gouvernement n'a évidemment pas songé à arrêter l'avancement des fonctionnaires. Ceux-ci ont continué à bénéficier de leur avancement normal. Nous ne pouvons pas jeter dans toutes les administrations le trouble et le découragement. Nous voulons faire des économies sérieuses, raisonnées et raisonnables, sans bouleverser non seulement l'état matériel, mais encore l'état moral de nos administrations en suspendant tout avancement. Les avancements continueront, M. le Président du Conseil et moi-même l'avons déclaré à la tribune.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous avez même créé 14 postes d'archivistes-paléographes, augmenté le nombre des heures supplémentaires dans les administrations, procédé à des avancements de grade et de classe pour des centaines d'ingénieurs des travaux publics, Etc... C'est un spectacle réjouissant, à mesure qu'on demande des sacrifices aux contribuables, d'assister à des créations d'emplois dont certains sont sans utilité !

M. LE MINISTRE.- Je fais appel à votre connaissance des affaires. Le Gouvernement ne peut pas créer d'emplois si ceux-ci n'ont pas été autorisés par une loi. Vous dites qu'on a créé 14 postes d'archivistes paléographes, c'est possible, je l'ignore totalement et je m'en excuse, mais c'est que vous avez voté une loi, que vous avez vous-même rapportée. Cela s'est peut-être passé avant le 17 janvier.

Nous avons fait des économies. A deux ou trois reprises, nous avons envoyé à nos collègues des circulaires pour leur demander d'en réaliser et c'est ainsi que j'ai pu arriver à "boucler" des mois difficiles. Je serre les dépenses. C'est là mon métier : il n'est pas très agréa-

ble. Je le fais le moins mal que je le puis, mais ce n'est pas commode. Vous n'avez pas besoin d'inciter le ministre des Finances à rogner encore plus qu'il le fait. La meilleure preuve que nos efforts produisent des résultats, ce sont les paroles que vous avez prononcées au sujet du contrôle des dépenses engagées. Vous savez que grâce à cette institution, grâce surtout à la fermeté qu'ont apportée nos contrôleurs dans l'exercice de leurs fonctions....

M. LE PRESIDENT.- Ils n'en sont pas toujours très récompensés!

M. LE MINISTRE.- Le Ministre fait ce qu'il peut pour les aider et leur rendre hommage. Je saisis cette occasion pour le faire une fois de plus.

Nous ne dépensons pas tous nos crédits et vous avez pu le constater par les comptes des contrôleurs des dépenses engagées. C'est la meilleure preuve de notre volonté de réaliser des économies.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'aurais encore une question à vous poser, mais elle est peut-être prématurée.

Nous avons proposé à M. le Président du Conseil une procédure qui consiste à distraire un certain nombre d'articles du projet de loi, à les grouper et à les rapporter le plus vite possible devant le Sénat. Nous avons pensé que nous pouvions réunir les premiers articles en 11 articles qui formeraient les 11 douzièmes des recettes nouvelles et les 2 cinquièmes du texte qui nous est soumis. Ces articles pourraient être votés rapidement par le Sénat. Ils comprendraient la question des économies, celle des impôts et celle du bordereau de coupons.

Le Gouvernement nous a dit: "Vous pouvez avoir votre opinion pour ou contre, mais nous vous supplions d'aller vite. Nous sommes entrés par avance dans ses vues et nous avons pensé que des lois de salut public ne se font pas en 109 articles dont certains peuvent entraîner une longue discussion comme celui sur la suppression du monopole des allumettes. Quelle que soit l'origine de la crise, que ce soit le change ce qui est beaucoup de scholastique financière ou la trésorerie ce qui est un fait réel, le Gouvernement a besoin d'argent immédiatement, en particulier son double décime. Nous avons donc pensé que le mieux était de vous accorder ce double décime et les autres ressources qui équivalent à 4 milliards, les économies et les mesures pour la répression des fraudes.

La Commission des Finances, après avoir entendu notre exposé, s'est montrée favorable à la procédure que nous lui avons proposée. Je viens vous demander aujourd'hui si vous êtes disposés à l'accepter.

M. LE MINISTRE.- M. le Président du Conseil vous répondra demain, mais je suis certain d'être son interprète en disant que cette procédure n'est pas de nature à faciliter la tâche du Gouvernement. Le projet que nous vous présentons constitue un ensemble qui se trouve équilibré : des impôts d'un côté, de l'autre des économies, enfin des mesures pour la répression des fraudes. Tout ceci forme un tout. Je ne dis pas que ce tout soit très harmonieux.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous acceptons de discuter immédiatement ces trois points, mais le monopole des allumettes et les bénéfices agricoles ne rentrent pas dans cet ensemble !

M. LE MINISTRE.- Vous avez vu les discussions à la Chambre, vous connaissez les manifestations des Chambres de commerce, des groupements industriels et commerciaux qui disent : "Nous voulons bien être frappés, mais que l'agriculture le soit aussi ! Nous voulons donc faire quelque chose et ce quelque chose, c'est la revision de l'évaluation cadastrale. Cette revision ne va pas donner de résultats cette année, mais elle en donnera par la suite. Il y a là d'ailleurs une mesure de justice fiscale. Il ne faut pas qu'on puisse dire dans le pays que ce sont toujours les mêmes qui sont frappés. Il me paraît donc difficile de ne pas englober dans l'ensemble la revision du cadastre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il ne s'agit pas de distraire pour six mois ou un an. Il s'agit de vous donner de l'argent dans le délai le plus rapide et nous ne pouvons pas entrer plus loyalement dans les vues du Gouvernement.

Nous vous disons : prenons les 11 douzièmes des recettes et les trois dispositions principales du projet, c'est à dire les économies, les impôts nouveaux et les mesures pour la répression des fraudes et votons d'abord sur elles. Ce sera le premier train qui pourra partir immédiatement. Le reste formerait un second train que le Sénat examinerait avant la fin de la législature.

M. LE MINISTRE.- M. le Président du Conseil vous apportera demain la réponse définitive du Gouvernement.

M. RENE RENOULT.- Je désirerais que M. le Ministre des finances donne à la Commission les raisons qui lui paraissent justifier l'instauration du bordereau de coupons.

M. LE MINISTRE.- Ce sont des raisons très complexes.

Il y a actuellement une évasion très considérable sur les valeurs mobilières, en particulier sur les titres au porteur. Je ne dis pas que ces titres au porteur ne payent pas d'impôts comme on l'a déclaré : ils payent une taxe d'abonnement très lourde. Mais ils ne payent pas la plupart du temps l'impôt sur le revenu. Il est donc apparu nécessaire de prendre des mesures pour obliger ceux qui sont de mauvais citoyens à payer.

Cette décision de principe prise, nous avons cherché sous quelle forme la concrétiser. Il existe plusieurs systèmes : le système de la retenue, celui du bordereau de coupons et celui du carnet de coupons.

Nous avons fait abstraction de tout esprit de doctrine et de nos préférences personnelles. Le meilleur système serait, le système anglais, celui de la retenue, c'est à dire le stoppage à la source. En Angleterre, toutes les valeurs sont frappées à la source d'une retenue qui est fonction de l'income-tax, toutes les valeurs même la rente. Il y a en plus la supertaxe qui est perçue sans contrôle. Le stoppage à la source ne fonctionne que pour l'income-tax. La retenue à la source fonctionne en France exclusivement pour les valeurs françaises au porteur, actions ou obligations de sociétés. Il n'y a pas moyen de l'exercer en ce qui concerne la rente et les valeurs du Trésor. Or, la grosse source d'évasion, c'est là qu'elle se trouve.

M. PAUL DOUMER.- Tous les notaires le disent !

M. LE MINISTRE.- Cette affirmation a peut-être moins d'inconvénients dans leur bouche que dans la mienne.

Lorsqu'on sait qu'il y a pour 200 milliards de rentes,

il est un peu inquiétant de voir que la grosse masse de ces valeurs n'est déclarée qu'incomplètement. Ma première idée avait donc été le stoppage à la source, mais je me suis heurté au texte fixant l'exemption de la rente. On ne peut pas faire le stoppage à la source sans que l'Etat français manque à ces engagements.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- M. Raphaël-Georges Lévy a justement demandé que l'exception pour l'impôt sur le revenu porte sur toutes les rentes !

M. R.G.LEVY.- Pas sur toutes !

M. LE MINISTRE.- On peut concevoir le système proposé par M. Raphaël Georges LEVY, mais on ne peut pas concevoir que l'Etat français manque à ses engagements puisqu'il est stipulé dans tous les textes législatifs que le coupon de rente doit être payé net de tout impôt, de toute retenue présente et future. On expliquerait bien qu'il ne s'agit que d'une avance et que si le contribuable n'est pas imposable, on lui rendra cette avance. En fait, le jour où l'on aurait fait cette retenue, l'effet serait terrible vis à vis des paysans.

Un autre système, c'est le carnet de coupons. Je l'ai combattu très vivement à la Chambre parce qu'il m'apparaissait comme très compliqué, je voyais des millions de carnets à établir et de fraudes possibles. Je ne savais pas comment légiférer pour les étrangers ou pour ceux qui touchent les uns pour les autres, ce qui est fréquent.

Après avoir longuement étudié la question, j'ai pensé au carnet de coupons limité aux titres au porteur, exemptant ainsi les titres nominatifs que nous désirons favoriser. La Commission des Finances de la Chambre a repoussé

ma proposition par 9 voix contre 4 en reprenant les arguments que j'avais apportés moi-même à la tribune. J'aurais donc eu mauvaise grâce à insister.

La Commission de la Chambre a alors repris les articles 6 à 9 qui avaient été écartés autrefois, c'est le système du bordereau de coupons.

Avec ce système, pour le public, rien n'est changé. Actuellement, vous ne pouvez toucher de coupons dans une banque sans mettre sur un bordereau votre nom et votre adresse. Vous ne pouvez même pas toucher dans une trésorerie générale un coupon de rente sans la même formalité. Le système du bordereau fonctionne donc en fait dans toute la France sauf pour les comptes-courants.

Pour le public il n'y aura donc rien de changé. La seule chose qui sera sans doute modifiée, c'est la vérification de l'identité. Actuellement cette vérification dans les établissements de crédit est déjà sérieusement faite parce que ces établissements y ont intérêt, ne serait-ce que pour les titres amortis.

M. JEANNENEY.- C'est un intérêt de clientèle.

M. LE MINISTRE.- Il y a toujours un certain contrôle.

Comment s'exercera le contrôle ? Les bordereaux sont centralisés dans les différents établissements, ils sont classés. Nous imposerons sans doute une classification uniforme, ce n'est pas impossible. Primitivement on devait envoyer ces bordereaux à l'administration. Ce n'était pas admissible car il y en aura plusieurs millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Plusieurs centaines de millions.

M. LE MINISTRE.- Plusieurs dizaines de millions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Au moins 150 millions.

M. LE MINISTRE.- Je n'aurais pas eu qu'en faire : il m'aurait fallu recruter du personnel pour les classer et les emmagasiner. Nous avons donc dit aux établissements qu'ils auraient à classer et à garder ces bordereaux qui seront à la disposition de l'administration pendant cinq ans. L'administration ne vérifiera pas tous ces bordereaux, elle fera des sondages comme cela se pratique pour tous nos impôts. Elle fera des sondages plus ou moins importants. Je me suis déjà mis d'accord avec les établissements de crédit au sujet d'équipes spéciales de fonctionnaires qui seront chargés de ces sondages.

Je ne dis pas que ce système sera parfait. Des individus pourront toucher des coupøns à Lyon, à Marseille, etc Mais lorsqu'on aura des soupçons de fraude au sujet de telle personne à cause de son train de vie.....

M. MILAN.- Ce sera le règne du chantage et de la dénonciation anonyme !

M. LE MINISTRE.- On peut ne rien faire en matière de contrôle : c'est une théorie. Mais si l'on veut faire quelque chose, il faut s'arrêter à un système. Tous les systèmes ont leurs inconvénients. Etant du métier et connaissant un peu la question, je me charge de démolir n'importe quel système !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous y réussissez admirablement !

M. LE MINISTRE.- La question est de savoir si nous voulons ou non faire quelque chose.

Si nous ne voulons rien faire... C'est une théorie. On peut dire que la fraude sur les valeurs mobilières existe pour un pourcentage. Il faut en prendre son parti. Si on n'en prend pas son parti et si on veut faire quelque chose, je crois que le système que nous vous proposons est le plus simple et le moins imparfait.

Il y a un autre point d'où vient probablement la divergence de vues avec le Rapporteur Général. Il concerne le nombre des bordereaux qui est beaucoup moins considérable que ne le croit le public, car l'immense majorité des coupons n'est pas encaissée directement aux guichets. Ce sont les petits porteurs qui font cela. Les autres se font par l'entremise des comptes courants. J'ai demandé pour les agents des contributions directes les mêmes droits de vérification que pour les agents de l'enregistrement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce ne sont pas seulement les coupons que vous vérifierez, mais aussi les comptes courants; c'est le capital lui-même.

M. LE MINISTRE.- On vérifiera le capital lui-même, Toutes ces vérifications, nous les ferons par sondages. Ce système fonctionne déjà en ce qui concerne les successions. L'administration de l'enregistrement affectue ses vérifications avec tact et discrétion. Je ne dis pas qu'elles soient spécialement agréables aux héritiers, mais nous avons là un système qui fonctionne à peu près. Pourquoi voulez-vous que ce système ne fonctionne pas

de la même façon en ce qui concerne les agents des contributions directes ?

Mon avis est très simple. Je me suis mis d'accord avec les établissements de crédit qui avaient protesté l'an dernier. Aujourd'hui, tout le monde sent la nécessité de faire quelque chose et devant le péril financier que court l'annation, on se rend compte que les mauvais contribuables sont aussi de mauvais citoyens. Je ne rencontre plus la même résistance.

Si cela intéresse la commission, je peux lui dire que les diverses mesures que nous avons envisagées, notamment l'amnistie en ce qui concerne le passé, et les mesures restrictives concernant l'avenir nous ont déjà donné des résultats heureux en ce qui concerne les déclarations de revenus. Cette année-ci, mes prévisions d'impôt sur le revenu sont très inférieures à la réalité, Nous allons avoir de grosses plus-values.

M. RENE RENOULT.- Vous soutiendrez, par conséquent, le bordereau de coupons. J'en suis d'ailleurs partisan. Vous estimez en définitive que c'est, en dernière analyse, le système le plus expédient et le plus efficace.

M. LE MINISTRE.- C'est mon opinion.

M. RENE RENOULT.- Des critiques ont déjà été formulées.

M. LE MINISTRE.- J'en ai formulé moi-même !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Vous avez dit le 23 janvier que le carnet de coupons serait désastreux pour notre change.

M. LE MINISTRE.- Les situations ne sont pas toujours les mêmes.

M. MILAN.- Je voudrais poser à M. le Ministre trois courtes questions. D'abord, Monsieur le Ministre, vous nous avez dit que la campagne contre le franc avait commencé en novembre, qu'à ce moment, la méfiance, provoquée par des raisons d'ordre politique (je retiens l'aveu) avait remplacé la confiance qui régnait. Pourquoi alors avez-vous attendu l'accès de fièvre du 14 janvier pour déposer votre projet. Pourquoi êtes-vous si pressé aujourd'hui, alors que vous avez attendu trois mois ?

M. LE MINISTRE.- Je vous ai dit que c'était dans la première quinzaine de novembre que j'avais eu le sentiment que nous allions nous trouver en présence d'une poussée de change. Nous avons eu bien des poussées depuis quelques années. Je n'avais pas de raison de croire à priori que cette crise serait plus aigue. Dans le rapport de M. Bokanowski, il y a une courbe de change très intéressante. Je n'étais pas désireux de demander des ressources supplémentaires. On fait la chose seulement quand le moment est venu, quand la nécessité devient impérieuse. L'an dernier, j'ai tout de même demandé le double décime.

M. SCHRAMECK.- Heureusement qu'on ne vous l'a pas accordé. Vous ne l'auriez plus maintenant !

M. LE MINISTRE.- J'aurais tout de même eu quatre milliards de plus.

M. SCHRAMECK.- On vous a donné l'équivalent sous forme d'économies.

M. LE MINISTRE.- Mais j'avais demandé le double décime.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION.- Pas au Sénat.

M. PAUL DOUMER.- Sur l'injonction de la Chambre.

M. LE MINISTRE.- Je l'ai demandé en mon nom, parce que je le croyais nécessaire à ce moment. Il y a eu un grand trouble dans l'opinion. Il y a eu une levée de boucliers, telle qu'il n'était pas possible de passer outre. J'ai repris mon projet lorsque les circonstances l'ont exigé.

M. MILAN.- En novembre, vous n'avez pas cru à un danger sérieux, alors que c'était le secret de Polichinelle dans le public que la livre monterait peut-être à 120 frs en janvier. Au ministère des finances, on n'a donc pas eu d'émotion. On a attendu la crise de janvier.

De plus, vous nous avez dit que ces projets étaient de la plus extrême urgence, de salut public, Avez-vous une confiance absolue (ma question est peut-être un peu naïve)! dans vos projets? Pouvez-vous nous donner l'assurance que s'ils étaient votés intégralement, tels que vous les avez présentés, le franc monterait ou se stabiliserait à un taux déterminé?

M. LE MINISTRE.- J'ai confiance dans mes projets; sans quoi, je ne les aurais pas déposés. Votre question n'est pas naïve, Monsieur le Sénateur; ce n'est pas de gaieté de coeur qu'à la veille des élections, j'ai demandé des impôts. Ce n'est peut-être pas le moment idéal.

M. MILAN.- Vous pensiez qu'au lendemain du vote, le

franc monterait ou se stabiliserait ?

M. LE MINISTRE.- Je le crois. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'autres mesures à prendre, mais celles-ci forment un ensemble.....

M. MILAN.- Vous avez parlé, Monsieur le Ministre, du déficit des chemins de fer. Je voudrais savoir pourquoi il est supérieur, en 1923, à celui de 1922. Est-il exact que nous ayons, par suite de l'occupation de la Ruhr, dépensé pour les charbons des chemins de fer l'an dernier, près d'un milliard de plus que l'année précédente ? Lorsque vous avez dernièrement donné des chiffres à la Chambre, en disant que l'opération de la Ruhr se soldait par un bénéfice de cinq à ^{cents} six millions, avez-vous tenu compte du déficit des chemins de fer ?

M. LE MINISTRE.- Je n'en ai pas tenu compte. J'ai fait le bilan en recettes et dépenses. J'ai même indiqué que sur ces 600 millions, il y avait des opérations qui n'étaient pas réalisées. Je ^{me} n'~~ne~~ suis pas occupé à ce moment des chemins de fer.

M. MILAN.- Cette dépense supplémentaire d'un milliard pour le charbon, vous l'avez laissée de côté ?

M. LE MINISTRE.- Il n'y a pas une augmentation de déficit d'un milliard. Je vous donne les chiffres de mémoire.....

M. MILAN.- Je ~~ne~~ demande si nous n'avons pas dépensé un milliard de plus cette année pour achats de charbons à l'étranger, du fait de l'occupation de la Ruhr, Cela ne signifie nullement que les chemins de fer qui peuvent avoir d'autres ressources, aient fait un

déficit d'un milliard.

M. LE MINISTRE.- Vous dites d'abord que du fait de l'occupation de la Ruhr, nous avons été obligés d'importer des charbons étrangers en quantité supérieure. C'est exact, M. le Président du Conseil l'a dit; il a dit dans quelle situation nous nous serions trouvés si nous n'avions pas été dans la Ruhr. Ce n'est pas à vous que je rappellerai les termes du memorandum allemand du 14 novembre 1922, c'est-à-dire avant la Ruhr. C'est ce document qui, après l'avoir examiné avec le gouvernement anglais, nous a décidés d'entrer dans la Ruhr. AU paragraphe IV (lettre A) de ce memorandum, l'Allemagne demandait, pendant quatre ans, d'être exemptée de toutes prestations en espèces et en nature, résultant du Traité de Versailles, Si nous n'étions pas entrés dans la Ruhr, nous n'aurions pas eu un kilog de charbon. Les documents sont publiés.

M. MILAN.- Je ne veux pas discuter l'occupation de la Ruhr. Je veux seulement une précision.

Vous avez dit que pour parer au déficit de la trésorerie, vous aviez envisagé deux moyens : d'abord, les décimes; ensuite, l'augmentation du tarif des chemins de fer.

Je prends le deuxième moyen. Il y a eu là un déficit supérieur à celui de 1922. Je crois en trouver la cause dans l'augmentation du prix d'achat des charbons. Je vais plus loin et je vous demande si cette augmentation n'est pas le résultat de notre politique dans la Ruhr. Répondez-moi sur ce sujet. Il est bien entendu que nous avons dû payer le charbon plus cher, dans un ordre de grandeur d'environ deux milliards de plus que le

prix indiqué dans la presse.

M. LE MINISTRE.- Je vous donne de mémoire ce qu'a été le déficit des chemins de fer. Il a dû être en 1922 de 1200 millions et en 1923 de 1.600 millions environ. Soit une augmentation de déficit de 400 millions. Comment se décompose cette augmentation de déficit. Il y a une partie aliquote qui est évidemment causée par l'augmentation du prix des charbons anglais et de diverses matières, essences, graisses, etc....achetées à l'étranger. Mais il y a une seconde partie causée par certaines hausses des salaires, par certaines améliorations des retraites, partie qui pèsera sur l'exercice 1923 mais surtout sur l'exercice 1924. Aux environs de janvier, les compagnies ont accordé certains relèvements de salaires; c'est le cas de l'Etat qui a accordé des indemnités de résidence et des améliorations de retraites importantes. L'un portant l'autre, cela va se traduire par des sommes importantes qui grèvent davantage le budget des chemins de fer.

M. DOUMER.- Plus des trois quarts de l'augmentation résultent des charbons.

M. LE MINISTRE.- Cela ferait de 2 à 300 millions. On peut établir le chiffre si vous le désirez.

M. MILAN.- Ne pourrions-nous pas avoir le chiffre des achats de charbons en 1922 et celui de 1923.

M. LE MINISTRE.- Je le demanderai à mon collègue M. LE TROCQUER.

M. MILAN.- Nous verrons ainsi immédiatement la

différence.

M. TOURON.- Le charbon a monté non seulement en Angleterre, mais partout.

M. SCHRAMECK.- Nous recevons le Journal des Transports organemensuel des compagnies qui est très documenté. Il est dit dans un numéro récent que les compagnies auraient pu n'avoir qu'un déficit réduit sans l'occupation de la Ruhr qui, par centaines de millions, augmente leurs dépenses de charbon. C'est disent-elles, l'occupation de la Ruhr qui a élevé le taux du charbon et nous a replongé sous le régime antérieur du déficit.

M. MILAN.- Vous nous conviez à voter un impôt de deux dixièmes déjà condamné par le Parlement à plusieurs reprises. La Commission des finances de la Chambre des Députés dit que pour ménager l'avenir nous aurons le droit de remplacer cet impôt par d'autres impôts dans le budget de 1925. Vous me permettrez de vous demander, puisque le Sénat, n'a pas l'initiative des impôts, si le Gouvernement a déjà examiné lanature d'impôts de remplacement de ces deux décimes, et si le budget de 1925 qui sera déposé prochainement fera état de cette modification.

Je ne voterai pas lesdeuxdécimes, mais je suis prêt à voter d'autres impôts pour les remplacer si ces impôts sont basés d'une autre façon.

M. LE MINISTRE.- Vous voterez suivant votre conscience et je m'en voudrais de chercher à vous influencer. La difficulté est de trouver d'autres impôts. Je vousserais reconnaissant si vous pouviez me les indiquer ! Vous avez

suiwi avec beaucoup de soin les débats de la Chambre et vous avez vu qu'on y a discuté pendant six semaines. Vous avez dû remarquer que si la part critique a été très éloquentte et passionnée, la part positive a été plus difficile car en matière d'impôt, il est difficile d'en trouver de nouveaux. Ce qu'il faut plutôt, c'est dans le cadre de nos impôts actuels essayer d'introduire des ~~améliorations~~ améliorations et de développer des forfaits. A cet égard, j'ai déjà insisté par lettre, et j'insiste encore, auprès de la Commission des finances pour qu'elle rapporte le plus tôt possible les dispositions que la Chambre a votées en ce qui concerne le forfait.

M. RENE BESNARD.- Il est beaucoup trop haut.

M. LE MINISTRE.- C'est le rôle très utile de ramener les chiffres.

M. DOUMER.- De les diminuer !

M. LE MINISTRE.- J'avais proposé 150.000 Frs. On aurait pu aller jusqu'à 200. La Chambre a été jusqu'à 300...

M. LOUIS SERRE.- Vous auriez pu trouver dans l'augmentation de certains impôts personnels, qui n'égalent pas le taux payé par certains pays, le moyen de faire plus de justice fiscale qu'avec le double décime. Je vous demande personnellement d'étudier, dès aujourd'hui, cette nature d'impôt, cette augmentation d'impôt, si vous ne voulez pas soulever dans le pays le pire des mécontentements. Le Gouvernement qui avait l'initiative des impôts aurait pu trouver, dans une augmentation des impôts personnels, cette différence qui vous manque de quatre milliards que vous

allez demander aux tout petits.

M. PAUL DOUMER.- Le Sénat avait voté en 1920 un impôt général sur le revenu qui aurait donné un demi-milliard de plus que celui que la Chambre a voulu accepter.

M. RENE BENOARD.- Quelles ressources nouvelles le Gouvernement, et M. le Ministre des finances en particulier, comptent-ils trouver dans la suppression du monopole des allumettes ?

M. LE MINISTRE.- Entre 20 et 25 millions.

M. PASQUET.- Il y a des plus-values sur les prévisions budgétaires de 1924.....

M. LE MINISTRE.- Là encore, je n'ai pas les chiffres de février, mais seulement ceux de janvier. En janvier, nous avons dû avoir 300 millions de plus-value. Nous en aurons encore.

M. PAUL DOUMER.- Mais il faut tenir compte que le franc ne vaut plus que 20 centimes.

M. LE MINISTRE.- Dans les plus-values, il y a trois catégories d'impôts. Il y a des impôts qui sont soumis aux fluctuations du change, comme le chiffre d'affaires. Nous avons eu là 70 millions de plus le mois dernier.

M. ROUSTAN.- Je vous appuie. C'est forcé parce que la vie augmente.

M. LE MINISTRE.- Je ne me réjouis pas de cette situation parce que, je le sais, ces plus-values de recettes entraîneront des plus-values de dépenses.

Il y a une seconde catégorie d'impôts qui sont un peu influencés par les fluctuations du change : certains droits d'enregistrement, droits de ventes d'immeubles, etc, mais dans une mesure beaucoup moindre.

Il y a une troisième catégorie d'impôts qui n'est influencée qu'à la longue. Ce sont tous les impôts directs notamment l'impôt basé sur les revenus de l'année précédente. De ce côté, la hausse de 1923 va se faire sentir pour 1924. Je compte sur des plus-values.

Il y a une grosse quotité des impôts, peut-être la moitié, qui constituent des droits purement spécifiques qui ne sont nullement influencés par le change. Il y a les droits sur les vins, sur l'alcool, les droits de douane... J'ai là 17 % de moins.

J'ai un quart de mes plus-values qui sont imputables au change.

M. PASQUET.- Le classement des bordereaux se fera dans chaque bureau de banque ? Pourquoi demandez-vous que ces bordereaux soient gardés pendant cinq ans ?

M. LE MINISTRE.- Parce que l'application de l'impôt sur le revenu est de cinq ans.

M. PASQUET.- Ne peut-on pas demander aux contrôleurs de faire ce classement plus vite ?

M. LE MINISTRE.- Je ne demande pas mieux...

M. PASQUET.- A qui incombera la dépense ?

M. LE MINISTRE.- Les banques privées les supportent

M. PASQUET.- Ne vont-elles pas demander une majoration

M. MILAN.- Elles la feront payer aux clients.

M. PASQUET.- Il est difficile de demander aux banques ce travail supplémentaire, elles qui jusqu'ici n'ont pas fait preuve de beaucoup de désintéressement. Il est difficile de leur demander un relèvement du taux de la commission qu'elles demandent aux particuliers.

M. LE MINISTRE.- Pour les banques, les bordereaux existent.

M. PASQUET.- Mais ils sont classés par jour et par mois, et non par individus.

Vous ferez bien de faire parvenir aux contrôleurs des contributions directes ces bordereaux pour qu'ils puissent en faire la vérification.

M. LE MINISTRE.- Où voulez-vous qu'ils les mettent ?

M. PASQUET.- Vous pourriez faire de la décentralisation. Au lieu de faire une masse à un endroit déterminé, les bordereaux seraient à la portée des contrôleurs dans la France entière.

Votre double décime va entraîner une majoration du prix des choses et des revendications très légitimes de tous vos fonctionnaires. On aperçoit déjà, avant la lettre, les conséquences des impôts que nous voulons percevoir. Par rapport à 1923, sur la plupart des marchandises, il y a une majoration considérable qui atteint plus de 100 %. Demain, quand vous aurez relevé les transports, vous aurez une nouvelle majoration. Pour pouvoir vivre dans des conditions convenables, les fonctionnaires vous demanderont des relèvements de traitements et vous serez obligé de leur donner satisfaction.

Vous auriez au contraire des avantages considérables à vous adresser à la fortune acquise, c'est-à-dire aux revenus acquis, à la valeur mobilière. Vous dites : "Je n'en ai pas le droit. Il faut une loi nouvelle pour toucher à la rente." Mais nous sommes dans une période extraordinaire. Nous traversons une période très grave. Vous êtes presque au plafond de votre trésorerie. On a eu une période de ce genre en 1920, mais elle ne prenait pas la même allure que celle-ci. Si vous avez de la part des commerçants et des industriels de nouveaux appels, je me demande comment vous pourrez y faire face. Evidemment, il y a une urgence très grande à prendre des décisions qui vous permettent d'alléger un peu votre trésorerie. Je suis disposé à faire l'effort nécessaire et maximum pour relever les finances du pays, mais je ne crois pas que l'on arrive à ce résultat avec les deux décimes.

Je demande à la Commission des Finances d'examiner à nouveau ma proposition. Je demande que, comme en Angleterre, sur les coupons de l'arrérage, on fasse un prélèvement provisionnel pour l'impôt général sur le revenu. Je ne vois pas pourquoi on n'imposerait pas la rente, non pas pour l'impôt ordinaire, mais pour l'impôt global. On me dit qu'ainsi je toucherai les petits porteurs. C'est vrai, mais vous allez les toucher bien autrement avec votre double décime. Si vous disiez au petit rentier : "Sur 100 Frs de rente, tu vas faire le sacrifice de 20 Frs, mais les conditions d'existence s'amélioreront pour toi", il consentirait volontiers ce prélèvement sur la rente. Et cela produirait d'autres ressources qu'avec le double décime.

Je demande à M. le Ministre des finances d'examiner le problème d'une manière objective.

M. LE MINISTRE.- Il m'est impossible de suivre M. Pasquet sur le terrain sur lequel il s'est placé, c'est-à-dire de renoncer aux engagements sacrés que le Trésor a pris depuis l'époque de la révolution et, consolidés par tous les régimes qui se sont succédés en France.

M. MILAN.- Vous préférez le franc à deux centimes.

M. LE MINISTRE.- De plus, dans les circonstances actuelles, à un moment où le Trésor emprunte, comment voulez-vous croire un instant que du jour où l'Etat français ne tiendra plus ses engagements, vous n'aurez pas immédiatement la Banque assaillie et le Trésor envahi par desporteurs qui voudront être remboursés.

M. PASQUET.- Je demande que sur la rente, il y ait à titre provisionnel une retenue pour l'impôt global sur le revenu. Si, en fin d'année, quelqu'un peut justifier qu'il a été imposé à tort, on lui remboursera les sommes qu'il a versées. Je préférerais cette solution à celle du bordereau de coupons. En tout cas, votre double décime aura pour résultat fâcheux d'augmenter les conditions d'existence et de peser lourdement sur le consommateur. Je parle du petit consommateur.

M. BLAIGNAN.- Dans l'article 49, vous dites qu'aucun contribuable à l'impôt sur le revenu ne sera poursuivi, si, dans un délai de six mois, il fait une déclaration rectificative complétant sa déclaration. De quelle déclaration s'agit-il ? Est-ce la dernière ou toutes celles que les contribuables ont été amenés à faire depuis quel'impôt sur le revenu est en ap-

plication, c'est-à-dire depuis 1916, ou, du moins, celles qui ne sont pas couvertes par la prescription de 5 ans ?

M. LE MINISTRE.- Ce sont toutes celles qui ne sont pas couvertes par la prescription.

M. BLAIGNAN.- Alors, vous ferez jouer les pénalités prévues à l'article 59 contre ceux qui, pendant 5 ans, n'ont pas fait de déclaration ou qui ont fait des déclarations insuffisantes ?

M. LE MINISTRE.- Je ne touche pas à la loi qui édicte les pénalités que vous savez, mais j'ajoute qu'à ceux qui viendront faire une déclaration complémentaire nous accorderons l'amnistie du passé.

M. BLAIGNAN.- Pour les 5 dernières années ?

M. LE MINISTRE.- Parfaitement .

M. REYNALD.- Ne pourrait-on envisager une modification du chiffre des abattements à la base ?

M. LE MINISTRE.- Nous y avons pensé, mais vous savez les difficultés que nous avons en France pour percevoir l'impôt sur les petites cotes.

Pour l'impôt sur les salaires, par exemple, nous nous heurtons à la mentalité de l'ouvrier français. Alors, qu'en Angleterre, en Amérique, en Suisse et dans beaucoup d'autres pays on perçoit des impôts directs extrêmement élevés, même sur les ouvriers. En France on a des grèves et des incidents violents.

J'ai eu un cas qui a failli déclencher une grève. Un employé de chemins de fer a refusé de payer l'impôt sur le salaire qui, pour sa part se montait à 3 Fr.95. Le

Le personnel de la gare s'est mis en grève par sympathie. Le trésorier général, affolé, est venu à Paris me demander ce qu'il devait faire. J'étais assez embarrassé, mais je me suis borné à publier le fait dans les journaux et j'ai eu les rieurs avec moi.

Cela vous montre la difficulté qu'il y a à toucher aux abattements.

M. PAUL DOUMER.- On commençait à se faire à cet impôt lorsqu'on est venu toucher aux abattements à la base.

Il y a eu aussi, à l'occasion de l'impôt sur les salaires, des incidents assez violents à Levallois-Perret. Or, le chef du mouvement est venu un jour payer les 80 Fr qu'il devait à condition que ses camarades n'en sachent rien.

Les percepteurs intelligents arrivaient, petit à petit à faire payer les ouvriers. C'est alors que l'on a relevé le chiffre des abattements pour les exempter.

M. PASQUET.- La loi de 1917 sur les répertoires des changes prévoit un contrôle dont les résultats sont communiqués par trimestre aux commissions des finances. J'ai eu la curiosité de demander ce répertoire et les indications que l'on m'a communiquées remontent à décembre 1922.

Etant donné ce que vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, il est indispensable de procéder à un contrôle plus sévère de l'évasion des capitaux.

Depuis 1921 on n'a rien fait, la crise des changes s'est accentuée et les difficultés ont augmenté. Les banques étrangères pullulent dans Paris. Je ne voudrais pas me poser en pourvoyeur de tribunaux correctionnels, mais à tous les guichets des banques étrangères, on trou-

ve autant de dollars et de livres que l'on veut. Il n'y a pas de contrôle effectif.

J'ajoute, Monsieur le Ministre, que le contrôle qui est fait au ministère des finances d'après l'état récapitulatif que vous recevez par quinzaine est inopérant parce qu'il ne porte que sur des chiffres. Les additions sont vérifiées très attentivement, mais c'est tout. Or, ce n'est pas sur les chiffres que doit porter le contrôle, mais sur les demandes, sur la nature de la marchandise, sur le personnage qui demande les devises et sur les banques qui autorisent la transformation de francs en monnaies étrangères. J'estime que les difficultés que nous éprouvons avec le change proviennent, pour une large part, du non rapatriement des capitaux.

Enfin, si vous ne vous décidez pas, très rapidement, à faire un emprunt de consolidation à taux très bas, vous vous heurterez à des difficultés énormes.

M. LE MINISTRE.- Je suis en grande partie d'accord avec ce que vous dites. Vous savez, cependant, qu'il y a un double contrôle : un contrôle sur pièces au ministère des finances, insuffisant peut-être, et un contrôle sur place. C'est ce dernier qui donne des résultats.

M. PASQUET.- Je connais beaucoup de banques à Paris et je me suis même livré, auprès de certaines d'entre elles, à une enquête personnelle. Je ne suis pas fâché de savoir quelles sont celles où l'on a procédé à des vérifications, quels visas ont été donnés, autant à la première partie des répertoires qu'à la seconde et quels contrôleurs ont été chargés de cette mission.

M. LE MINISTRE.- Il y a un certain nombre d'inspecteurs de l'enregistrement qui effectuent ces vérifications à domicile, si j'ose dire, vérifications qui donnent lieu à un certain nombre de constatations et de procès-verbaux. Des poursuites ont même été engagées.

Actuellement, ces inspecteurs sont concentrés dans les banques étrangères de la Place qui vont toutes avoir été vues dans un délai de trois mois.

M. PASQUET.- Ce sera bien tard.

M. LE MINISTRE.- Depuis 4 ou 5 mois les banques étrangères sont ainsi surveillées par nos inspecteurs.

Vous dites qu'il y a trop de banques étrangères. Or, il y a précisément un article du projet qui vise les banques, le contrôle, etc... J'ai fait étudier, au ministère des finances, la possibilité de modifier complètement le statut des banques. En tout cas, je n'hésite pas à dire que la France s'est montrée beaucoup trop hospitalière, en permettant à n'importe qui de venir ouvrir une banque étrangère ou une succursale de banque étrangère en France. Ce sont des établissements que nous ne pouvons pas contrôler comme nous contrôlons les banques françaises.

L'inconvénient est d'autant plus grand que, dans la plupart de ces pays, nous n'avons pas la réciprocité. Comme c'est une affaire d'Etat pour installer une banque française en Amérique ou au Canada, par exemple, ce sont ces banques qui viennent s'installer chez nous. Cela tient à des considérations qui nous entraîneraient beaucoup trop loin aujourd'hui étant donné l'heure tardive.

En France, la profession de banquier est libre ; n'importe qui peut s'intituler banquier.

M. RAPHAEL-GEORGES LEVY.- Je vous défie de définir un banquier.

M. LE MINISTRE.- Vous avez raison, mais je suis convaincu que nous y arriverons. Il faudra que, de même que dans certains pays étrangers, les banquiers soient groupés en profession contrôlée, dans une certaine mesure, par l'Etat comme par exemple, les pharmaciens.

M. SCKRAMECK.- Il aurait fallu entreprendre ces réformes plus tôt.

En ce qui concerne les bons de la défense nationale, il résulterait d'informations parues ces temps derniers dans la presse que la Commission donnée aux Banques pour le placement a été augmentée.

M. LE MINISTRE.- C'est exact.

M. SCKRAMECK.- Alors vous espérez, grâce au concours des banques, augmenter l'émission des bons de la défense Nationale ? Il me semble que cela va à l'encontre de l'intérêt qui s'attache, au point de vue du change, à diminuer cette énorme masse flottante pour rassurer les porteurs au dehors.

M. LE MINISTRE.- La question ne se pose pas de cette façon. Le taux de la Commission pour le placement des bons de la défense nationale n'a pas varié depuis 7 ou 8 ans. Or, il se trouve que, par ces temps d'argent cher, le taux de Commission pour le placement de valeurs du Crédit National

des compagnies de chemins de fer ou de n'importe quelle firme privée a été augmenté dans des proportions considérables. Alors que le trésor donnait, je crois, 1 1/2 p. 1000, il y avait des sociétés qui donnaient 10, 12, 15 p. 1.000; on citait même des cas de 18 et 20 p. 1.000. Le Trésor était ainsi excessivement défavorisé vis-à-vis des autres modes de placement présentés à l'attention du public.

Il en est résulté - et c'est humain - que des établissements, au lieu de faire porter leur effort sur le placement des bons de la défense nationale, l'ont fait porter sur des opérations de bourse. Je suis intervenu deux ou trois fois pour demander à la Chambre syndicale d'exiger des marchés complémentaires et d'interdire certaines opérations pour empêcher, précisément, le développement de la circulation à la Bourse. C'est donc pour ramener aux bons de la défense une clientèle qui s'en échappe, que j'ai relevé le taux de la Commission.

M. SCHRAMECK.- C'est entendu, mais je répète que vous donnez au dehors l'impression que vous augmentez la masse du flottant.

M. LE MINISTRE.- Tout cela est en instance de consolidation. Nous ferons une opération dès que les circonstances le permettront.

M. PAUL DOUMER.- Je suppose que c'est parce que vous n'avez pas pu le faire plus tôt parce que l'opération avait déjà été projetée en 1922.

M. LE PRESIDENT.- Personne ne demande plus la parole ?

Nous remercions M. le Ministre des explications qu'il a bien voulu nous fournir.

(M. le Ministre des finances se retire à 12 heures 15 minutes)

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. LEON PERRIER.- Comment la Commission répondra-t-elle à la demande qui lui a été brutalement faite par M. le Président du Conseil d'être en état de faire inscrire le projet de loi à l'ordre du jour de la séance du mardi prochain ?

M. LE PRESIDENT.- Nous ne sommes pas maîtres de l'ordre du jour du Sénat. D'ailleurs, M. le Président du Conseil ne pourra pas demander l'inscription de la discussion du projet à l'ordre du jour puisque le rapport n'aura pas été déposé. Au surplus, M. le Président du Sénat que j'ai informé de l'incident d'hier, m'a dit que le règlement s'opposait à ce qu'il mît aux voix une demande d'inscription à l'ordre du jour d'un projet dont le rapport n'était pas déposé.

M. MILAN.- M. le Président du Conseil a saisi l'opinion publique de l'incident. Nous ne pouvons avoir l'air de céder.

M. DOUMER.- En réalité, M. Poincaré s'est livré à une manifestation vaine.

M. PASQUET.- Ne pourrions-nous délibérer, dès cet après-midi sur les propositions de M. le Rapporteur Général ?

M. LE PRESIDENT.- M. le Président du Conseil ayant demandé à être entendu par nous demain matin, nous ne pouvons délibé-

rer avant cette audition.

M. PASQUET.- J'insiste, au contraire, pour que nous poursuivions nos travaux.

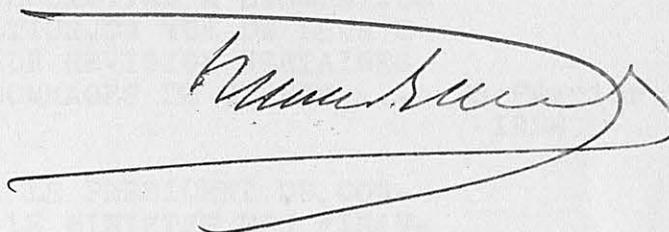
M. ROUSTAN.- Je crois que l'audition sera inutile; mais puisque nous l'avons acceptée, il serait discourtois de ne pas attendre qu'elle eût eu lieu pour délibérer.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je joins mes instances à celles de M. ROUSTAN et je supplie M. PASQUET de ne pas insister.

M. PASQUET.- Soit ! je n'insiste pas .

La Séance est levée à 12 20 minutes.

Le Président
de la Commission des Finances :



§*§*§*§*§*§*§*§*§*§*§*§*§